

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2020

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

Mars 2020
N° 3 A - 2020

ardèche
LE DEPARTEMENT

S O M M A I R E

I - Arrêtés du Président

* DÉCISION n° 2020-119 Portant renouvellement de l'adhésion à l'association ODAS pour l'année 2020	5
* ARRÊTÉ n° 2020-93 Portant fixation, au titre l'année 2020, des tarifs afférents à l'hébergement de l'EHPAD Jos Jullien à Joyeuse	7
* ARRÊTÉ n° 2020-138 Fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Département de l'Ardèche	9
* ARRÊTÉ n° 2020-140 Fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP)	13
* ARRÊTÉ n° 2020-141 Portant continuité des services des Directions Territoriales d'Action Sociale	19
* ARRÊTÉ n° 2020-144 Portant habilitation pour le contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux	27
* ARRÊTÉ n°2020-145 Portant organisation des services départementaux	29
* ARRÊTÉ n°2020-146 Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique	41
* ARRÊTÉ n° 2020-147 Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Solidarités	77
* ARRÊTÉ n°2020-148 Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Patrimoine, Numérique, Mobilités	93
* ARRÊTÉ n°2020-149 Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Citoyenneté et Transition des Territoires	105

* DÉCISION n° 2020-150 Portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 10 000 000 € auprès de La Banque Postale	113
* DÉCISION n° 2020-151 Portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 5 000 000 € auprès de La Banque Postale	117
* DÉCISION n° 2020-157 Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'action Sociale du Sud-Ouest	121
* DÉCISION n°2020-159 Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'action Sociale du Centre	125
* DÉCISION n° 2020-160 Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'action Sociale du Nord	129
* DÉCISION n° 2020-161 Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale du SUD-Est	133

Date de parution : 2 avril 2020

I - Arrêtés du Président

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Dir Appui et Pilotage DGAS
Appui et Pilotage DGAS

Naima MABLI
BP 737
07007 Privas cedex
Tèl : 04.75.66.78.72

DÉCISION n°2020-119

Portant renouvellement de l'adhésion à l'association ODAS pour l'année 2020

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu la délibération du Conseil général n° 5.24 du 14 décembre 2004 portant sur l'adhésion à l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS),

Vu la délibération du Conseil départemental n° 6.17.2 du 17 juin 2019 donnant délégation au Président du Conseil départemental,

Vu les crédits inscrits au budget départemental 2020 (imputation chapitre 935 fonction 221 nature 6281 ligne de crédit 14263),

Considérant que l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS) a pour mission d'analyser les actions des collectivités locales en matière de cohésion sociale et de lien social. Il évalue notamment les politiques de protection de l'enfance, d'insertion, et de soutien de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Considérant que le Département souhaite soutenir les innovations économiques autour de la question de la santé et du maintien à domicile et faire du vieillissement un moteur pour une économie répondant mieux aux enjeux sociétaux,

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental.

DECIDE

Article 1 : Le Département renouvelle son adhésion à l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS) pour l'année 2020.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet : ○ d'un recours gracieux ○ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon
(184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)
dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux ainsi que la Directrice Générale Adjointe Solidarités, Education, et Jeunesse sont chargés de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 1 janvier 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le - 9 MARS 2020
Affiché en l'Hôtel du département le - 9 MARS 2020.
Identifiant: 175480

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Autonomie des Pers. Agées et des Pers.
Handicapées
Etablissements

Jean-Michel BADEL
BP 737
07007 Privas Cedex
jmbadel@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-93

Portant fixation, au titre l'année 2020, des tarifs afférents à l'hébergement de l'EHPAD Jos Jullien à Joyeuse

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – livre troisième, notamment, les articles L. 312-1, L. 313-12, L. 314-1 et suivants ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – partie réglementaire, livre troisième, notamment les articles R. 314-1 et suivants ;

VU le règlement départemental d'aide sociale de l'Ardèche en vigueur ;

VU le Budget Primitif 2020 adopté par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2019 ;

VU l'arrêté conjoint ARS n°2016-7457 et Conseil Départemental n° 2017-92 en date du 3 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à « CENTRE HOSPITALIER CEVENNES ARDECHOISES » pour le fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées « JOS JULLIEN » situé à JOYEUSE;

CONSIDERANT l'activité prévisionnelle retenue à 41 610 journées pour déterminer le tarif hébergement ;

CONSIDERANT le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu entre l'Agence Régionale de Santé, le Département et le « CENTRE HOSPITALIER CEVENNES ARDECHOISES » pour la période 2020-2024 ;

SUR LA PROPOSITION de la Directrice Générale Adjointe Solidarités ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tarif journalier hébergement (par personne), applicable aux résidents de l'EHPAD « JOS JULLIEN » à JOYEUSE est fixé ainsi qu'il suit :

	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} février 2020
Tarif journalier hébergement Permanent + de 60 ans. Chambre simple	63,12 €
Tarif journalier hébergement Permanent+ de 60 ans. Chambre double	57,56 €
Tarif journalier Hébergement Accueil de Jour	16,24 €
Tarif journalier hébergement Permanent moins de 60 ans	83,12 €*

*dont part hébergement 63,23 € et part dépendance 19,89€

ARTICLE 2 : Pour l'exercice 2020, les produits de la tarification de l'EHPAD « JOS JULLIEN » à JOYEUSE s'élèvent à 2 552 960,03 €.

ARTICLE 3 : En cas d'absence pour hospitalisation ou autre motif de plus de 72h, le tarif hébergement est minoré du montant du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 4 : L'aide sociale à l'hébergement servie par le Département de l'Ardèche est maintenue jusqu'à 60 jours consécutifs d'absence du bénéficiaire pour cause d'hospitalisation ou 35 jours consécutifs d'absence pour un autre motif.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de LYON (184 rue Duguesclin – 69 433 LYON Cedex 03).

ARTICLE 6 : La Directrice Générale Adjointe Solidarités, Madame la Directrice/Monsieur le Directeur de l'EHPAD « JOS JULLIEN » à JOYEUSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Ardèche.

Fait à Privas le **30 JAN. 2020**

P/Le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Solidarités


La Directrice Générale Adjointe Solidarités,
Géraldine MALATIER

Reçu à la Préfecture le 12/02/20
Notifié le 14/02/2020
Identifiant de télétransmission : 176978

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-138

Fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Département de l'Ardèche

LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 consolidée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 consolidée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 33-1 de la loi du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 consolidé relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 85-603 consolidé du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment le titre IV;

VU la délibération de l'organe délibérant du 14 mai 2018 fixant à 8 le nombre de représentants titulaires au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'Ardèche ;

VU le procès-verbal relatif à l'élection des représentants du personnel du comité technique en date du 6 décembre 2018 ;

VU l'arrêté n°2020-102 du 7 février 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Département de l'Ardèche ;

Considérant que conformément à l'article 5 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 susvisé, il est obligatoirement mis fin au mandat d'un représentant du personnel lorsqu'il démissionne de son mandat, qu'il ne remplit plus les conditions pour être électeur ou les conditions pour être éligible ;

Considérant qu'en cas de vacance de siège d'un représentant titulaire du personnel, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste ;

Considérant qu'en cas de vacance de siège d'un représentant suppléant du personnel, le siège est attribué au premier candidat non élu de la même liste ;

SUR PROPOSITION de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRETE

Article 1er : sont désignés pour représenter le Département au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la collectivité départementale,

en qualité de titulaires :

- ▮ Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente du Conseil Départemental
- ▮ Mme Martine FINIELS, Vice-présidente du Conseil Départemental
- ▮ Mme Laetitia BOURJAT, Conseillère Départementale
- ▮ M. Antonin JIMENEZ, Directeur général des services
- ▮ M. Philippe AUBERT, Directeur général adjoint Patrimoine, Numérique, Mobilités
- ▮ Mme Géraldine MALATIER, Directrice générale adjointe Solidarités
- ▮ Mme Oriane LEPORCHER, Directrice des ressources humaines
- ▮ Mme Clarisse VIALLE, Directrice territoriale d'action sociale Centre

en qualité de suppléants :

- ▮ M. Max CHAZE, Conseiller Départemental délégué
- ▮ M. Raoul L'HERMINIER, Conseiller Départemental délégué
- ▮ Mme Camille JULLIEN, Conseillère Départementale
- ▮ Mme Emilie BRET, Directrice générale adjointe Citoyenneté et Transition des Territoires
- ▮ M. Yann BACCONNIER, Directeur des routes et des mobilités
- ▮ Mme Catherine BERNE, Directrice de l'éducation, de la jeunesse et la vie associative
- ▮ M. Didier CHATEAU, Directeur de l'immobilier, des achats et des moyens
- ▮ M. Marc VOLLE, Directeur enfance, santé, famille

Article 2 : Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente du Conseil Départemental, assure la présidence du CHSCT.

Article 3 : Sont désignés pour représenter le personnel départemental au sein du CHSCT de la collectivité départementale,

en qualité de titulaires :

- ▮ syndicat CGT : M. Jean-Marie SYLVESTRE, Mme Caroline FAYETTE, Mme Anne-Marie NOGARET, M. Sébastien PETIT
- ▮ syndicat CFDT : Mme Marie-Christel CHAUVET, Mme Marianne MARTINEZ

▫ syndicat FO : M. Cédric BELOT, Mme Nadège VALLA

en qualité de suppléants :

▫ syndicat CGT : M. Didier FERRAND, Mme Concepcion MONZO, M. Philippe DAUTRY, M. Joël MARNAS

▫ syndicat CFDT : Mme Lydie CHAZEL, Mme Lise FAY

▫ syndicat FO : Mme Laure GRATOL, M. Alain CONDOR

Article 4 : En application des articles 4-1 et 29 du décret n° 85-603, assistent de plein droit aux réunions du comité avec voix consultative :

▫ les médecins de prévention : le Docteur Patrick BONSOM et le Docteur Marie-Ange TEMPLE

▫ le conseiller de prévention : Mme Magalie DABRIGEON et M. Maxime DRELY

Article 5 : L'arrêté 2020-102 du 7 février 2020 est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON cedex 3, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Article 8 : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas le **16 MARS 2020**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le **16 MARS 2020**
Affiché en l'Hôtel du département le **16 MARS 2020**
Identifiant de télétransmission : **n° 176068**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-140

Fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP)

LE PRESIDENT,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 28 et suivants ;
- VU** le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 consolidée relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 consolidée fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- VU** l'élection de Monsieur Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;
- VU** l'arrêté n° 2019-379 du 20 décembre 2019 fixant la composition des commissions administratives paritaires ;

CONSIDERANT les procès-verbaux relatifs à l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) en date du 6 décembre 2018 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 6 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 susvisé, lorsqu'un représentant titulaire se trouve dans l'impossibilité définitive d'exercer ses fonctions, un suppléant de la même liste et du même groupe hiérarchique est nommé titulaire et remplacé par le premier candidat non élu restant sur la même liste et relevant du même groupe hiérarchique ;

SUR PROPOSITION du Directeur général des services départementaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants du Conseil Départemental aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires territoriaux du Département de l'Ardèche :

CATEGORIE A :

• **Représentants titulaires :**

- Le Président du Conseil Départemental : M. Laurent UGHETTO, membre de droit, Président des commissions administratives paritaires ou son représentant, Mme Bérengère BASTIDE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Mme Martine FINIELS, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- M. Robert COTTA, Conseiller Départemental délégué,
- Mme Sylvie GAUCHER, Conseillère Départementale,
- M. Marc-Antoine QUENETTE, Conseiller Départementale.

• **Représentants suppléants :**

- Mme Sylvie DUBOIS, Conseillère Départementale déléguée,
- M. Max CHAZE, Conseiller Départemental délégué,
- M. Raoul L'HERMINIER, Conseiller Départemental délégué,
- Mme Camille JULLIEN, Conseillère Départementale,
- M. Pierre MAISONNAT, Conseiller Départemental.

CATEGORIE B :

• **Représentants titulaires :**

- Le Président du Conseil Départemental : M. Laurent UGHETTO, membre de droit, Président des commissions administratives paritaires ou son représentant, Mme Bérengère BASTIDE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Mme Martine FINIELS, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- M. Robert COTTA, Conseiller Départemental délégué,
- Mme Sylvie GAUCHER, Conseillère Départementale,
- M. Marc-Antoine QUENETTE, Conseiller Départemental.

• **Représentants suppléants :**

- Mme Sylvie DUBOIS, Conseillère Départementale déléguée,
- M. Max CHAZE, Conseiller Départemental délégué,
- M. Raoul L'HERMINIER, Conseiller Départemental délégué,
- Mme Camille JULLIEN, Conseillère Départementale,
- M. Pierre MAISONNAT, Conseiller Départemental.

CATEGORIE C :

- **Représentants titulaires :**

- Le Président du Conseil Départemental : M. Laurent UGHETTO, membre de droit, Président des commissions administratives paritaires ou son représentant, Mme Bérengère BASTIDE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Mme Martine FINIELS, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- M. Robert COTTA, Conseiller Départemental délégué,
- M. Raoul L'HERMINIER, Conseiller Départemental délégué,
- Mme Sylvie GAUCHER, Conseillère Départementale,
- M. Marc-Antoine QUENETTE, Conseiller Départemental.

- **Représentants suppléants :**

- Mme Sylvie DUBOIS, Conseillère Départementale déléguée,
- M. Max CHAZE, Conseiller Départemental délégué,
- M. Jérôme DALVERNAY, Conseiller Départemental délégué,
- Mme Sandrine CHAREYRE, Conseillère Départementale déléguée,
- Mme Camille JULLIEN, Conseillère Départementale,
- M. Pierre MAISONNAT, Conseiller Départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Conseil Départemental, Mme Bérengère BASTIDE, Vice-Présidente du Conseil Départemental, assure la présidence de ces commissions.

ARTICLE 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires territoriaux du Département de l'Ardèche :

CATEGORIE A :

➤ **Groupe Hiérarchique A5 (groupe de base) :**

- **Représentants titulaires :**

- M. Philippe DAUTRY (CGT),
- Mme Marie-Claude CHARIGNON (CGT),
- M. Renaud TESTUD (CFDT).

- **Représentants suppléants :**

- Mme Vanessa BRUCHON (CGT),
- Mme Sonia BOUTELITENE (CGT),
- Mme Laure HAILLET DE LONGPRE (CFDT).

➤ **Groupe Hiérarchique A6 (groupe supérieur) :**

- **Représentants titulaires :**

- M. Fabrice DI RUSSO
- Mme Anne Clélia CAMPESE,

- **Représentants suppléants :**

- Mme Catherine BERNE,
- Mme Marie-Christel CHAUVET.

CATEGORIE B :

➤ **Groupe Hiérarchique B3 (groupe de base) :**

- **Représentants titulaires :**
 - M. Joël MARNAS (CGT),
 - M. Alain MATEUIL (FO).
- **Représentants suppléants :**
 - Mme Conception MONZO (CGT),
 - M. Éric PEYRONNET (FO).
- **Groupe Hiérarchique B4 (groupe supérieur) :**
 - **Représentants titulaires :**
 - M. Grégory REYNIER (CFDT),
 - Mme Lydie DUPUY-CHAZEL (CFDT),
 - M. Frédéric LABALME (CGT).
 - **Représentants suppléants :**
 - M. Dadi BENNOURINE (CFDT),
 - Mme Katia CHAVANT (CFDT),
 - Mme Anne-Marie NOGARET (CGT).

CATEGORIE C :

- **Groupe Hiérarchique C1 (groupe de base) :**
 - **Représentants titulaires :**
 - M. Medhi MOHAMMEDI (CGT),
 - M. Cédric BELOT (FO).
 - **Représentants suppléants :**
 - Mme Apolline SEIGLE (CGT),
 - M. Alain CONDOR (FO).
- **Groupe Hiérarchique C2 (groupe supérieur) :**
 - **Représentants titulaires :**
 - M. Richard ANDRE (CGT),
 - Mme Marie-Laure GAMEL (CGT),
 - Mme Régine HILAIRE (FO),
 - Mme Tia Florence TOURE (CFDT).
 - **Représentants suppléants :**
 - M. Christophe MATARAZZO (CGT),
 - Mme Amandine LYOEN (CGT),
 - M. Dominique AYMARD (FO),
 - M. Jean-Pierre DA SILVA (CFDT).

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2019-379 du 20 décembre 2019 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de

deux mois suivant sa publicité.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas le **16 MARS 2020**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



16 MARS 2020

Reçu à la Préfecture le
Affiché en l'Hôtel du département le **16 MARS 2020**
Identifiant de télétransmission : n° 176060

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-141

Portant continuité des services des Directions Territoriales d'Action Sociale

LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

VU la délibération de la Commission Permanente n°6.3.1 du 9 juillet 2018 approuvant les règlements du temps de travail ;

VU l'arrêté n°2020-78 portant continuité des services des Directions Territoriales d'Action Sociale, du 10 février 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les horaires d'ouverture des directions territoriales d'action sociale (Nord, Centre, Sud-Est et Sud-Ouest) sont fixés de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Article 2 : Les horaires d'accueil du public sont fixés de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Direction Territoriale d'Action Sociale Centre :

Article 3 : Sur la période d'ouverture de la direction territoriale, le nombre d'agents minimum sur les plages variables est fixé comme il suit :

- Service insertion : 1 secrétaire ou animateur local d'insertion (ALI),
- Service autonomie : 1 secrétaire,
- Service enfance et service santé famille : 1 secrétaire,
- Service Prévention : 1 secrétaire ou 1 cadre,
- Centre médico-social : 2 dont 1 secrétaire.

Les plages concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- 8h30 à 9h00,
- 11h30 à 12h00,
- 13h30 à 14h00,
- 16h00 à 17h00.

Article 4 : Le seuil minimum de présence quotidienne au sein de la direction territoriale comprend les apprentis et les télétravailleurs sous réserve de la nature des missions exercées. Il est fixé comme il suit :

Pour le seuil de fonctionnement :

- Cadres : 2,
- Direction territoriale d'action sociale :
 - o Secrétaire : 1,
 - o Service prévention : 0,
 - o Service autonomie : 2 (PA et PH),
 - o Service enfance et service santé famille : 1,
 - o Service insertion : 1.
- Sur le territoire :
 - o Service enfance : 2 travailleurs sociaux,
 - o Service autonomie : 2 travailleurs médico-sociaux,
 - o Service santé famille, puéricultrice et infirmière :
 - 1 en secteur montagne,
 - 1 en secteur vallée,
 - o Sage-femme : 1.
- Par centre médico-social :
 - o Service prévention et service insertion :
 - 2 travailleurs sociaux par site,
 - Hormis le centre médico-social du Cheylard : 1,

- o Secrétaire : 1 par centre médico-social.

Direction Territoriale d'Action Sociale Nord :

Article 5 : Sur la période d'ouverture de la direction territoriale, le nombre d'agents minimum requis sur les plages variables est fixé comme il suit :

- Cadre : 1,
- Secrétaire de dispositif par site Tournon/Annonay :
 - o Accueil : 1,
 - o Service enfance : 1,
 - o Service autonomie : 1,
 - o Service insertion : 1,
 - o Service protection maternelle infantile : 1,
 - o Polyvalence : 0.
- Travailleurs médico-sociaux par site :
 - o Service enfance : 1,
 - o Service autonomie : 1,
 - o Service insertion : 1,
 - o Service protection maternelle infantile :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
 - o Polyvalence :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay.

Les plages concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- 8h30 à 9h00,
- 11h30 à 12h00,
- 13h30 à 14h00,
- 16h00 à 17h00.

Article 6 : Le seuil minimum de présence quotidienne au sein de la direction territoriale comprend les apprentis et les télétravailleurs sous réserve de la nature des missions exercées. Il est fixé comme il suit :

Pour le seuil de fonctionnement :

- Cadres : 2,
- Secrétaire de dispositif par site Tournon/Annonay :
 - o Accueil : 2,
 - o Service enfance : 1,
 - o Service autonomie : 2,
 - o Service insertion : 1,
 - o Logement : 1 à Annonay,
 - o Service protection maternelle infantile : 0.
- Travailleurs médico-social par site :
 - o Service enfance :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
 - o Service autonomie :

- 1 à Tournon,
- 2 à Annonay,
- o Service insertion :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
- o Service protection maternelle et infantile :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
- o Polyvalence :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
- o Psychologue : 1.

Pour le seuil dégradé : ponts non obligatoires ou période d'une durée maximale de 1 à 2 jours :

- Cadres : 2,
- Secrétaire de dispositif par site Tournon/Annonay :
 - o Accueil : 1,
 - o Service enfance : 1,
 - o Service autonomie : 1,
 - o Service insertion : 1 à Annonay,
 - o Logement : 0,
 - o Service protection maternelle infantile : 0.
- Travailleurs médico-social par site :
 - o Service enfance :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
 - o Service autonomie :
 - 1 travailleur social,
 - 1 infirmière,
 - o Service insertion :
 - 1 à Tournon,
 - 1 à Annonay,
 - o Service protection maternelle et infantile :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
 - o Polyvalence :
 - 1 à Tournon,
 - 2 à Annonay,
 - o Psychologue : 0.

Direction Territoriale d'Action Sociale Sud-Est :

Article 7 : Sur la période d'ouverture de la direction territoriale, le nombre d'agents minimum requis sur les plages variables est fixé comme il suit :

- Par pôle :
 - o Service protection maternelle et infantile :
 - 1 à Bourg Saint Andéol,
 - 2 au Teil et Villeneuve de Berg
 - 1 à Privas et au Pouzin,
 - o Service Enfance :
 - 2 au Teil,
 - 1 à Privas,

- 1 à Bourg Saint Andéol,
- o Service polyvalence et service insertion :
 - 3 au Teil et à Villeneuve de Berg,
 - 1 à Bourg Saint Andéol,
 - 1 sur Privas,
- o Secrétariat :
 - 2 au Teil et à Villeneuve de Berg,
 - 1 à Bourg Saint Andéol,
 - 1 à Privas,
- Siège :
 - o Service insertion et logement : 2,
 - o Service protection maternelle infantile et service enfance : 1,
 - o Service autonomie pour le secrétariat et secrétariat de direction : 2,
 - o Equipe médico-sociale autonomie : 1,
 - o Equipe de direction : 2.

Les plages concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- 8h30 à 9h00,
- 11h30 à 12h00,
- 13h30 à 14h00,
- 16h00 à 17h00.

Article 8 : Le seuil minimum de présence quotidienne au sein de la direction territoriale comprend les apprentis et les télétravailleurs sous réserve de la nature des missions exercées. Il est fixé comme il suit :

Pour le seuil de fonctionnement :

- Par pôle :
 - o Service protection maternelle et infantile :
 - 1 à Bourg Saint Andéol,
 - 2 au Teil et Villeneuve de Berg
 - 1 à Privas et au Pouzin,
 - o Service enfance :
 - 2 au Teil,
 - 1 à Privas,
 - 1 à Bourg Saint Andéol,
 - o Service polyvalence et service insertion :
 - 3 au Teil et Villeneuve de Berg,
 - 1 à Bourg Saint Andéol,
 - 2 à Privas,
 - o Secrétariat de pôle :
 - 2 au Teil et Villeneuve de Berg,
 - 1 à Bourg Saint Andéol,
 - 1 à Privas,
- Siège :
 - o Service insertion et logement : 2,
 - o Service protection maternelle infantile et service enfance : 1,
 - o Service autonomie pour le secrétariat et secrétariat de direction : 2,
 - o Equipe médico-sociale autonomie : 1,
 - o Equipe de direction : 2.

Pour les pôles et le siège, des exceptions au niveau de la présence minimum pourront être vues par le cadre référent.

Direction Territoriale d'Action Sociale Sud-Ouest :

Article 9 : Sur la période d'ouverture de la direction territoriale, le nombre d'agents minimum requis sur les plages variables est fixé comme il suit :

- Direction territoriale d'action sociale :
 - o Service insertion : 1 secrétaire ou animateur local d'insertion (ALI),
 - o Service autonomie : 1 secrétaire et 1 évaluateur PAPH,
 - o Service enfance : 1 secrétaire
 - o Services logement, santé famille et direction : 1 secrétaire.
- Centre médico-social : 2 dont 1 secrétaire, sauf :
 - o Aubenas : 2 secrétaires et 2 travailleurs sociaux,
 - o Vals-les-Bains : 1 secrétaire et 2 travailleurs sociaux.

Les plages concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- 8h30 à 9h00,
- 11h30 à 12h00,
- 13h30 à 14h00,
- 16h00 à 17h00.

Article 10 : Le seuil minimum de présence quotidienne au sein de la direction territoriale comprend les apprentis et les télétravailleurs sous réserve de la nature des missions exercées. Il est fixé comme il suit :

Pour le seuil de fonctionnement :

- Cadres : 2,
- Direction territoriale d'action sociale :
 - o Service autonomie : 2 travailleurs médico-sociaux et 2 secrétaires autonomie,
 - o Service insertion : 1 secrétaire,
 - o Service enfance : 1 secrétaire,
 - o Protection maternelle infantile, direction et logement : 1 secrétaire,
- Aubenas / Vals :
 - o Service protection maternelle et infantile : 2,
 - o Service enfance : 2,
 - o Secrétariat de pôle :
 - 1 sur Vals les Bains,
 - 2 sur Aubenas,
 - o Service Polyvalence et service insertion :
 - 3 sur Vals les Bains,
 - 3 sur Aubenas,
- Les Vans : 40 %,
- Largentière : 40 %.

Pour le seuil dégradé : ponts non obligatoires ou période d'une durée maximale de 1 à 2 jours :

- minimum 2 agents par site.

Article 11 : La planification des congés pour les quatre directions territoriales d'action sociale (congés, RTT, CET...) s'effectue par quadrimestre.

Article 12 : Les secrétaires d'accueil et les secrétaires de dispositif affectés au sein des directions territoriales d'action sociale, centres médico-sociaux, pôles sont soumis au régime des horaires fixes individualisés.

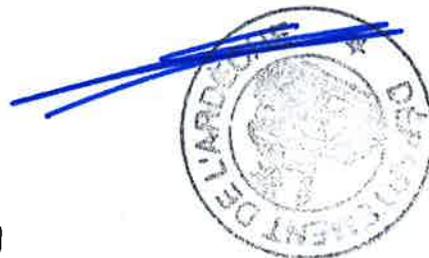
Article 13 : L'arrêté n°2020-78 du 10 février 2020 est abrogé.

Article 14 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 15 : Le Président ainsi que les supérieurs hiérarchiques concernés sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le **16 MARS 2020**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



16 MARS 2020

Reçu à la Préfecture le
Affiché en l'Hôtel du département le **16 MARS 2020**
Identifiant de télétransmission : **n°176170**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-144

Portant habilitation pour le contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3221-3 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L. 133-2, L.312-1, et L. 313-13 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;

VU l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté n° 2018-15 du 26 janvier 2018 portant habilitation pour le contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilités, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétence, à contrôler le respect, par les bénéficiaires et les institutions intéressées, des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département, et à exercer un contrôle technique sur les institutions qui relèvent d'une autorisation de création délivrée par mes soins :

- **M. Marc-François DUCROUX**, Directeur de l'Autonomie, des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
- **Mme Isabelle GOURDON**, Directrice Adjointe de l'Autonomie,
- **Mme Isabelle BON**, chargée de mission projets et prospective autonomie
- **Mme Magaly COCLET**, chef de service des établissements,
- **Mmes Loubna BOUNGUAB, Marie -Laure GRILLET, Delphine DORSO, Juliette LEMAIRE** et **MM. Jean-Michel BADEL, Alain DUBUIS-PELLIZZARI**, chargés d'établissements pour personnes âgées et personnes handicapées,
- **MM. les Docteurs Joël DUTERTRE, Jean FAYOLLE, Philip CHALAMET, Mme le Docteur Frédérique ALLAIRE**, médecins départementaux,

Article 2 : L'arrêté n° 2018-15 du 26 janvier 2018 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,

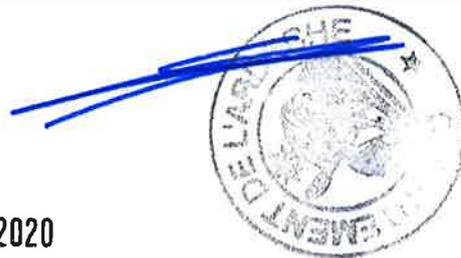
et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03,

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le **16 MARS 2020**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le **16 MARS 2020**
Affiché en l'Hôtel du département le **16 MARS 2020**
Identifiant de télétransmission : **n° 176168**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-145

Portant organisation des services départementaux

LE PRESIDENT,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3221-3 ;
 - VU** l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017;
 - VU** l'arrêté n° 2019-231 du 9 août 2019 portant organisation des services départementaux ;
 - VU** les avis du comité technique du 30 janvier 2020 et 21 février 2020 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sous l'autorité du Président du Conseil départemental de l'Ardèche, les services du Département sont organisés comme suit :

- **Le Cabinet du Président,**

qui a pour mission l'appui au Président, aux vice-présidents, aux conseillers départementaux délégués et aux présidents de commissions dans l'exercice de leurs fonctions, le développement des relations institutionnelles du Département, et la communication du Département.

- **La Direction générale des services,**

qui a pour mission la direction et la coordination des services départementaux, la négociation des grands dossiers départementaux et des politiques contractuelles, le pilotage et le suivi de certains projets transversaux, à dimension opérationnelle ou fonctionnelle.

Article 2 : Le **Cabinet du Président** est dirigé par le Directeur de Cabinet qui a sous son autorité :

- **La Direction de la COMMUNICATION,**

qui a pour mission la communication et la promotion du Département, et l'appui des services en matière de communication.

- **Le Secrétariat particulier** et l'assistance apportée au Président, aux Vice-Présidents et aux Conseillers Départementaux délégués, qui a pour fonction d'assurer leurs déplacements et la logistique générale.

Article 3 : La **Direction générale des services** est dirigée par le Directeur général des services, qui a sous son autorité :

- **La Direction générale adjointe SOLIDARITÉS,**

- **La Direction générale adjointe CITOYENNETE ET TRANSITION DES TERRITOIRES,**

- **La Direction générale adjointe PATRIMOINE, NUMERIQUE, MOBILITES,**

Les directeurs généraux adjoints participent à la définition des politiques départementales sectorielles, et coordonnent et animent les directions et services placés sous leur autorité. Ils assurent la transversalité et la cohérence de ces actions, tant en interne qu'avec les partenaires extérieurs

- **Le Service Etudes Juridiques et Ressources Documentaires,**

qui a pour mission la gestion du risque juridique, en apportant un appui juridique et documentaire à la collectivité, un rôle de conseil juridique auprès des services, ainsi que la gestion des assurances et la défense des intérêts de la collectivité, en particulier dans le cadre des contentieux.

- **Le Secrétariat Général et Relation à l'Usager**, ayant rang de service,

qui a pour mission l'organisation de l'assemblée départementale, la gestion des instances délibératives et du Bureau, le suivi administratif et comptable relatif aux élus départementaux, l'accueil physique et téléphoniques des sites privadois, la gestion du courrier et la modernisation des relations avec les usagers ainsi que la centralisation des demandes d'interventions internes via l'animation d'un centre de contact.

- **La Direction des RESSOURCES HUMAINES**,

qui a pour mission de piloter l'objectif de maîtrise de la masse salariale, d'accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, de développer une stratégie globale relative à la santé, la sécurité et de la qualité de vie au travail ; d'assurer le développement des compétences professionnelles des agents au regard des enjeux de la collectivité ; de fournir une expertise « ressource humaine » contribuant à la sécurisation juridique de la fonction employeur, de conseiller les directions dans leurs projets organisationnels, de développer la culture managériale de la collectivité, et comprend :

- **Le Pôle Ressource et Pilotage**,
- **Le Service Formation, Mobilité, Recrutement**,

qui a pour fonction l'analyse et la gestion des besoins en matière de mobilité, de recrutement et d'accompagnement des parcours professionnels, et de politique de formation.

- **Le Service Vie au Travail**,

qui a pour fonction d'élaborer et d'animer les politiques relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'action sociale et à l'accompagnement des agents en difficulté.

- **Le Service Carrières et Rémunérations**,

qui a pour fonction le suivi individuel des agents, la préparation et le calcul de la paye, la préparation et le suivi des commissions administratives paritaires (CAP) et l'expertise statutaire.

- **La Direction FINANCES, APPUI ET CONSEIL**,

qui a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie financière du Département, la préparation des actes budgétaires et leur exécution comptable, la gestion de la dette et de la trésorerie, l'appui aux services dans le domaine financier, le conseil financier et organisationnel, le pilotage des projets transversaux, le contrôle de gestion et l'audit, et comprend :

- **Le Service Pilotage, Conseil de Gestion et Evaluation**,

Qui a pour mission le pilotage de projets transversaux confiés par le Direction général des services, le conseil en gestion interne, le suivi et la supervision des démarches qualité, le contrôle de gestion externe et l'évaluation des politiques publiques.

- **Le Service Programmation Financière**,

qui a pour fonction la préparation du budget départemental, l'élaboration et le suivi des prospectives financières, l'analyse financière des projets ayant des incidences financières, l'optimisation des recettes et l'inventaire comptable du patrimoine.

- **Le Service Gestion Comptable, Dette et Trésorerie**,

qui a pour fonction le pilotage de l'exécution comptable du budget départemental, la gestion active de la dette, la régulation de la trésorerie, ainsi que l'accompagnement et l'assistance aux services

départementaux en matière comptable.

Article 4 : La Direction générale adjointe SOLIDARITÉS,

qui a pour mission l'aide à l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques départementales orientées vers les publics bénéficiaires d'un accompagnement de la collectivité, le pilotage des partenariats (notamment Ardèche Habitat) dans les domaines de l'action sociale et médico-sociale, de l'animation socioculturelle, et comprend :

- **Le Service Appui Pilotage,**

qui a pour fonction le pilotage et le suivi des dossiers transversaux, notamment le fonds social européen, et la coordination et l'appui aux directions de la DGA dans le domaine de la gestion des ressources, et le portage des dossiers thématiques transversaux (santé, politique de la ville, informatique...)

- **La Direction ENFANCE, SANTE, FAMILLE,**

met en œuvre l'ensemble de la politique de l'Enfance Santé Famille du Département de l'Ardèche, en conformité avec les dispositions légales en vigueur et suivant les orientations du Schéma Départemental en vigueur, et comprend :

- **Le Pôle Santé, Protection Maternelle Infantile (PMI), Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT),**

le pôle santé est rattaché directement au directeur pour coordonner le parcours de soins des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, les missions de la protection maternelle infantile et des centres de planification familiale au niveau départemental. Ce pôle est également le garant de la coordination en matière de lutte contre la tuberculose et contre la lèpre, en délégation de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- **Le Service Ressources Enfance et Famille,**

s'assure du respect des droits des usagers en termes d'accès à leurs données, de la mise en œuvre d'un dossier unique, d'être force de propositions sur les aspects budgétaires, recettes, engagements et dépenses, de définir une politique de contrôle des établissements ASE et PMI. Il sera chargé de l'instruction des recours, des contentieux et des demandes de subventions formulés auprès de la Direction Enfance Santé Famille.

- **Le Service de Placement Familial,**

assure une équité de traitement de l'ensemble des assistants familiaux employés par le Département, en devenant un service recruteur pour mettre en adéquation l'offre et la demande entre la recherche d'assistants familiaux et la possibilité offerte de pouvoir accueillir les enfants. Il porte une partie des fonctions RH pour les assistants familiaux afin d'être le garant du respect du cadre réglementaire et de la mise en œuvre des évolutions législatives.

- **Le Service Protection de l'Enfance,**

sa mission principale est d'être le garant du parcours de l'enfant au sein de l'institution, de s'assurer du respect des droits des usagers liés à l'exercice de l'autorité parentale, de devenir un service d'orientation des mineurs et de leurs familles pour répondre aux besoins des territoires et des institutions habilitées, de maîtriser les entrées/sorties de l'ensemble des dispositifs de protection de l'enfance et de développer des projets en étant force de proposition pour améliorer les services rendus auprès des enfants et des familles concernés par les missions de la Direction Enfance Santé Famille, il gère les dispositifs liés à l'accueil des mineurs non accompagnés et la cellule de recueil des informations préoccupantes.

- **Le Foyer de l'Enfance,**

est un établissement médico-social (établissement public non personnalisé en l'occurrence) géré par le Département. Intégré au dispositif de la protection de l'enfance, il est chargé principalement de pourvoir aux accueils d'urgence des enfants, adolescents, femmes enceintes et mères en difficultés avec enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance.

- **Le Service Judiciaire d'Action Educative,**

ce service est départementalisé, il exerce exclusivement des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ordonnées par les juges des enfants et des mesures d'Action Educative à Domicile (AED) décidées par les Directions Territoriales d'Action Sociale.

- **La Direction de l'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ et de l'INSERTION,**

- **Le Service Insertion,**

qui a pour fonction d'assurer le portage de la politique départementale en faveur de l'insertion, notamment l'élaboration et le suivi du programme départemental d'insertion ainsi que la gestion du revenu de solidarité active.

- **Le Service Action Sociale et Logement,**

qui a pour mission de coordonner et piloter l'action sociale départementale de polyvalence, et d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'une politique sociale en faveur de l'habitat et du logement (PDALHPD).

- **La Direction de l'AUTONOMIE, des PERSONNES ÂGÉES et des PERSONNES HANDICAPÉES,**

qui a pour mission la coordination et le pilotage de la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, la gestion de l'aide sociale, le dispositif MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins), dans le cadre d'une organisation intégrée avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (groupement d'intérêt public), dans une logique de MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) et comprend :

- **Le Service Pilotage des Etablissements et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,**

qui assure pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), le suivi de l'ensemble des autorisations, la tarification, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), les contrôles budgétaires et financiers, le suivi de la qualité des prestations réalisées, le suivi des conventions (conventions caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, conventions partenariales...)

- **Le Service Administration Gestion,**

assure l'appui juridique et réglementaire sur le champ de l'autonomie. Il assure également le suivi financier des dépenses de la direction et des directions territoriales d'action sociale (DTAS), la gestion des outils de requête de la direction, la préparation budgétaire. Enfin, il assure l'ensemble des paiements et encaissements de la direction, il a en charge les recours sur successions.

- **Le Service Projets Partenariats Proximité,**

qui a pour mission générale d'ingénierie de projets personnes âgées et personnes handicapées (PA et PH). Il a également en responsabilité le pilotage des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Il favorise le maintien à domicile, assure le suivi de l'aide à domicile, il renforce la coordination entre les différents acteurs concernés, et l'agrément des familles d'accueil des

personnes âgées et des personnes handicapées. Il assure également, en lien avec les autres services de la direction et les partenaires externes, la préparation et l'organisation des instances de la direction : COMEX, CDCA, CPOM, CFPPA, les marchés publics (AAP, appels à manifestation d'intérêt), PAG...

- **Le Service Accès aux Droits,**

a pour mission d'assurer la numérisation, l'instruction, l'évaluation des demandes individuelles dans le domaine du handicap, le suivi de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), il porte le projet structurant de l'évolution du système d'information (SI) harmonisé.

- **Quatre Directions TERRITORIALES d'ACTION SOCIALE :**

qui ont pour mission la déclinaison de la politique départementale d'action sociale en matière d'insertion, de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile (PMI), de logement, d'aide aux personnes âgées et handicapées, et de toutes autres actions en faveur des plus démunis, et qui se répartissent comme suit :

- **Direction territoriale d'Action sociale NORD,**
- **Direction territoriale d'Action sociale CENTRE,**
- **Direction territoriale d'Action sociale SUD-EST,**
- **Direction territoriale d'Action sociale SUD-OUEST,**

Chaque direction territoriale d'action sociale est composée de cinq services :

- un **Service Santé Famille,**
- un **Service Prévention,**
- un **Service Enfance,**
- un **Service Insertion,**
- un **Service Autonomie,**

qui ont pour fonction la mise en œuvre des politiques départementales d'action sociale susmentionnées, chacun dans le domaine qui le concerne.

Article 5 : La Direction générale adjointe CITOYENNETE ET TRANSITION DES TERRITOIRES,

qui a pour mission l'aide à l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques départementales constitutives des principaux leviers de développement, de valorisation des territoires et des personnes, le pilotage des partenariats (notamment ADT, AMD, CAUE, PNR, SGGA, SMA, SMERGC, ALEC), dans les domaines de la transition écologique, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, de la culture, des sports, du développement des territoires, de l'éducation, de la vie associative, de la jeunesse, de la solidarité internationale et du devoir de mémoire, et comprend :

- **Le Service projets stratégiques et administration générale,**

qui a pour fonction de piloter et suivre des dossiers transversaux, notamment la conception, le développement, l'animation et le suivi de la politique transversale de transition écologique, de formaliser une mission de suivi des affaires générales auprès de la DGA CTT, de structurer des relations partenariales, d'appuyer au besoin, la direction générale et les directions de la DGA dans le domaine de la gestion des ressources, d'assurer la recherche de sources de financements, le suivi des programmations des

cofinanceurs et des dispositifs contractuels et d'accompagner les services dans le montage de dossiers.

- **La Direction de la CULTURE,**

qui a pour mission de contribuer à la définition de la politique culturelle départementale, à la coordination de sa mise en œuvre, à son évaluation et à sa valorisation au moyen d'une diversité de schémas et cadres d'intervention dont certains impliquent une pluralité de partenaires publics, et qui comprend:

- **Le Service Administration Générale, Ressources et Evaluation,**

qui a pour mission de coordonner le pilotage de l'ensemble des enjeux/dossiers administratifs, financiers, juridiques, d'évaluer et de valoriser l'ensemble des actions relevant des services de la direction.

- **Le Service Transversalités, Accompagnement des Acteurs et des Territoires,**

qui a pour mission, dans le cadre de ses dispositifs d'aides ainsi que du schéma départemental de l'éducation, des pratiques et des enseignements artistiques, d'accompagner les acteurs culturels œuvrant sur le territoire ardéchois et de développer une ingénierie territoriale permettant d'accompagner les établissements publics de coopération intercommunale pour la mise en œuvre de projets, notamment en matière d'éducation et d'enseignements artistiques au regard de la convention cadre multi-partenaire pour le développement de l'EAC en Ardèche.

- **Le Service Archéologique Départemental Muséal,**

qui a pour mission, en application notamment du projet scientifique, culturel et territorial de MuséAl, la gestion et la valorisation du site du musée et du dépôt archéologiques d'Alba-la-Romaine ainsi que de l'habilitation d'archéologie préventive délivrée par le Ministère de la Culture en assurant les missions suivantes : protéger, étudier et présenter les collections issues du site appartenant au Département, accueillir et accompagner les publics et les habitants au moyen d'actions culturelles diverses et valoriser le site archéologique aux plans patrimonial, éducatif et touristique.

- **La Bibliothèque Départementale de l'Ardèche (BDA),**

qui a pour mission de développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire ardéchois selon les orientations du Schéma départemental de lecture publique. La BDA constitue, gère, et met à la disposition de plus de 220 bibliothèques et autres partenaires (EPHAD, structures petites enfance, maison d'arrêt, associations diverses), une collection de documents physiques et numériques. Elle accompagne la structuration de l'offre de lecture publique sur le département et propose à ses partenaires, conseil, expertise et formations pour la gestion et le déploiement de leurs activités quotidiennes. Enfin, elle favorise le développement de projets collaboratifs entre les acteurs de la lecture publique et une diversité de partenaires afin de donner accès au plus grand nombre à la culture livres, musicale, cinématographique et numérique. La BDA est composée de plusieurs services :

- **Le Service Politique Documentaire et Accompagnement des Bibliothèques,**

qui a pour mission le pilotage de la politique documentaire, la gestion de la collection de documents, ainsi que le développement et l'accompagnement quotidien des bibliothèques et des réseaux de lecture publique sur le territoire départemental.

- **Le Service Desserte, Equipement Logistique,**

qui a pour mission le pilotage de l'ensemble des activités de desserte documentaire, réservation, équipement des documents et logistique.

- **La Mission Développement Numérique, Outils de Pilotage et Evaluation,**

- **La Mission Formation – Action Culturelle,**

- **La Mission Développement Territorial de la Mise en Réseau des Bibliothèques,**

- **La Direction des POLITIQUES TERRITORIALES,**

qui a pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques en direction des territoires, et comprend :

- **Le Service Sport,**

qui a pour fonction de mettre en œuvre les interventions du Département dans les domaines suivants : l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, le développement maîtrisé et durable des sports et loisirs de nature, et la base départementale de Salavas.

- **Le Service Espaces Naturels / Forêt,**

qui a pour fonction la conduite des politiques départementales en matière d'espaces naturels sensibles (ENS) et d'espaces agricoles et naturels périurbains, des politiques forestières dont l'unité de forestiers-sapeurs et la réglementation des boisements.

- **Le Service Solidarité avec les Territoires / Eau**

qui a pour fonction de mettre en œuvre et gérer les politiques publiques dans les domaines suivants : solidarités territoriales, eau, agriculture, tourisme, développement économique, énergie, avec en particulier le suivi des dispositifs d'accompagnement des projets de territoires, notamment ceux portés par les collectivités territoriales, le secrétariat de la Commission Locale d'Information (CLI) du CNPE de Cruas-Meyssse, la mise en œuvre et le suivi de la mission d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) en lien avec le département de la Drôme et l'animation du réseau de techniciens des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

- **La Direction de l'ÉDUCATION, de la JEUNESSE et de la VIE ASSOCIATIVE,**

qui a pour mission la conception, le pilotage et la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation, de jeunesse et de vie associative et comprend :

- **Le Service de l'Éducation et Relations aux Collèges,**

qui a pour fonction la gestion du fonctionnement et de l'équipement des collèges, la mise en œuvre des compétences du Département dans les domaines de l'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement, la définition des secteurs de recrutement des collèges, l'aide aux familles en matière de scolarité et de vacances, la gestion des dossiers « enseignement supérieur » et des actions liées à l'accompagnement éducatif des jeunes ; y sont rattachées les équipes d'agents départementaux affectés dans les collèges publics.

- **Le Service de la Jeunesse, Vie associative et Solidarité Internationale,**

qui assure le pilotage des actions départementales et partenariales en faveur de la jeunesse (13-30 ans) sur tous les aspects liés à l'emploi, la citoyenneté, la participation et gère de nombreux dispositifs pour accompagner les partenaires associatifs, notamment dans les domaines suivants : l'animation socio-culturelle, la citoyenneté, les anciens combattants, l'aide humanitaire et la coopération décentralisée.

Article 6 : La Direction générale adjointe PATRIMOINE, NUMERIQUE MOBILITES,

qui a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique départementale en matière de routes et de mobilités, la mise en œuvre de la politique informatique interne et le développement numérique du territoire, la mise en œuvre de la politique immobilière de la collectivité, la sécurité et la performance de la

commande publique, la gestion des affaires foncières et des moyens généraux, la conservation et la valorisation du patrimoine archivistique de l'Ardèche et le suivi de certains partenariats (SDEA, SMI, ADN).

- **La Direction des ROUTES et des MOBILITÉS,**

qui a pour mission l'amélioration et la modernisation du réseau routier, son entretien et son exploitation, l'assistance technique pour les collectivités dans le domaine de la voirie, les interventions du Département en faveur de la mobilité, sous toutes ses formes (y compris mobilités douces et mobilités alternatives), et qui comprend :

- **La Mission Urbanisme et Mobilités,**
- **La Mission Gestion du Domaine Public,**
- **Le Service Pilotage,**

qui a pour fonction le pilotage général des programmes budgétaires, le suivi de l'activité ainsi que le suivi des marchés et de la comptabilité.

- **Le Service Aménagement,**

qui a pour fonction le pilotage, la conduite d'opérations, le suivi des procédures réglementaires liées aux projets routiers ainsi que la maîtrise d'œuvre générale des projets d'aménagements.

Le service intègre :

- la Mission Paysage pour l'ensemble du Département,
- la Mission Sécurité pour l'ensemble du Département,

- **Le Service Réhabilitation et Patrimoine,**

qui a pour fonction la gestion, le suivi de la réhabilitation des routes, la gestion et la surveillance des ouvrages d'art et des murs, les opérations de contrôle et d'essais de matériaux routiers.

- **Le Service Entretien, Exploitation,**

qui a pour fonction l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'entretien, l'exploitation et le suivi de la signalisation.

- **Trois Territoires,** ayant rang de directions adjointes,

qui ont pour mission la réalisation de l'exploitation et de l'entretien des routes départementales, et des routes communales dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités, la gestion du domaine public routier, et la mise en œuvre de la réhabilitation et de l'aménagement des routes et des ouvrages d'art.

Chaque territoire comprend quatre secteurs opérationnels :

-**Territoire NORD** : secteurs opérationnels d'Annonay, de Tournon-sur-Rhône, de Saint-Agrève et du Cheylard.

-**Territoire SUD-EST** : secteurs opérationnels de Saint-Péray, de Privas, du Teil et de Bourg-Saint-Andéol.

-**Territoire SUD-OUEST** : secteurs opérationnels de la Montagne, de Lalevade-d'Ardèche, de Montréal et des Vans.

- **La Direction de l'IMMOBILIER, des ACHATS et des MOYENS,**

qui a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique immobilière, la stratégie d'achat et les

interventions liés aux moyens généraux de la collectivité, et comprend :

- **Le Service Gestion, Animation et Coordination,**

qui a pour fonction le pilotage des moyens, la coordination des schémas et des plans, et la communication entre les services de la Direction.

- **Le Service Construction et Maintenance des Bâtiments,**

qui a pour fonction la construction, la maintenance, la gestion technique et l'entretien du patrimoine immobilier.

- **Le Service Garage et Ateliers mécaniques,**

qui a pour fonction l'acquisition, l'entretien et la réparation des véhicules et matériels afférents, la gestion du parc automobile, des sinistres, carburants et contraventions.

- **Le Service Commande Publique, Achat et Approvisionnement,**

qui a pour fonction la conception et la mise en œuvre de la politique achats, la mise en œuvre technique et juridique des achats, la gestion des magasins, et la logistique d'approvisionnement.

- **Le Service Gestion administrative du Patrimoine et du Foncier,**

qui a pour fonction la gestion patrimoniale, les inventaires, le suivi des procédures réglementaires liées aux projets d'aménagements, les acquisitions foncières et la réglementation foncière assiette du domaine public.

- **La Direction des SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES,**

qui a pour mission, d'une part, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle d'évolution, de sécurisation, de dématérialisation et d'ouverture aux enjeux de mobilité du système d'information, le pilotage d'initiatives innovantes en matière d'e-administration, de dématérialisation et de développement des usages numériques au sein de la collectivité, le conseil et l'assistance aux utilisateurs, la gestion des moyens informatiques et téléphoniques, ainsi que la centralisation des demandes d'intervention internes et d'autre part, l'application de la stratégie numérique des collègues, la gestion administrative, comptable des marchés publics pour l'ensemble de la Direction, et comprend :

- **Le Service des Études et Usages Numériques,**

qui a pour fonction l'étude, le développement informatique, la mise en place et le suivi des applications informatiques.

- **Le Service des Infrastructures Numériques,**

qui a pour fonction d'assurer l'évolution technique de l'infrastructure informatique et télécoms, l'administration des systèmes, des machines et des réseaux de télécommunications y compris radio, la gestion de l'architecture technique, et de garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité du système d'information. La gestion du parc des ordinateurs et la réalisation des tâches courantes du système d'information.

- **Le Service Appui, Pilotage et Innovations Numériques,**

qui a pour mission la bonne coordination des missions administratives de la Direction, la centralisation des missions d'appui aux agents de la Collectivité ainsi que l'assistance sur l'ensemble des éléments du système d'information, l'exploitation et les relations avec les utilisateurs et les missions d'innovations numériques.

• **La Direction des ARCHIVES DEPARTEMENTALES,**

Qui a pour mission la collecte, la conservation et la communication au public de documents d'archives et la mise en valeur des archives publiques et privées, et est organisée en domaines de compétence (fonds, bibliothèques patrimoniales, publics, conservation).

Article 7 : L'arrêté n° 2019-231 du 9 août 2019 est abrogé à compter du 1^{er} mars 2020.

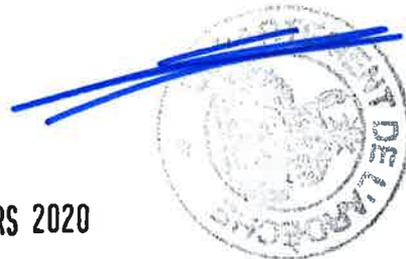
Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 9 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas le **26 MARS 2020**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



26 MARS 2020

Reçu à la Préfecture le

Affiché en l'Hôtel du département le

Identifiant de télétransmission : n° 176322

26 MARS 2020

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-146

Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique

LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son L. 3221-3 ;
VU le code de la commande publique ;
VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;
VU l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics industriels ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles ;
VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;
VU l'arrêté portant organisation des services départementaux ;
VU l'arrêté n° 2019-325 du 15 novembre 2019 portant délégations de signature relatives à la Commande Publique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1 : Les délégations prévues par le présent arrêté recouvrent la signature des actes suivants sous leur forme manuscrite et, le cas échéant, électronique :

1 - Les actes préparatoires se rapportant à la **passation** des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Envoi des avis de publication ainsi que les consultations dans le cadre d'une procédure simplifiée ;
- b) Procès-verbal d'ouverture des plis ;
- c) Demande de renseignement(s) complémentaire(s) au candidat ;
- d) Rapport d'analyse des offres et de classement ;
- e) Mise au point ;
- f) Echanges lié à la négociation ;
- g) Rapport de présentation au contrôle de légalité ;
- h) Courrier d'attribution au candidat retenu ;
- i) Courriers de rejet aux candidats non retenus ;

2 - Les **contrats** de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Marché public, y compris les marchés subséquents à un accord-cadre ;
- b) Contrat de concession ;
- c) Accord-cadre ;
- d) Contrat de partenariat ;
- e) Bon de commande ;
- f) Envoi du contrat pour notification ;

3- Les actes **modificatifs** de la commande publique :

- a) Avenant, décision de poursuivre ;
- b) Marché complémentaire ;
- c) Transaction ;
- d) Envoi de l'acte modificatif pour notification.

4- Les actes se rapportant à l'**exécution** de la commande publique :

- a) Notification de l'application de pénalité(s) ;
- b) Notification de non application de pénalité(s) après autorisation de l'assemblée délibérante ;
- c) Notification de résiliation ;
- d) Tout acte afférent à la maîtrise d'ouvrage et/ou à la maîtrise d'œuvre, dont notamment :
 - Procès-verbal des opérations préalables à la réception,
 - Proposition du maître d'œuvre pour la réception des travaux
 - Décision de réception,
 - Décision de non-réception,
 - Procès-verbal de levée des réserves,
 - Propositions du maître d'œuvre et décision du maître de l'ouvrage relatives à la levée des réserves
- e) Ordre de service emportant notamment une ou plusieurs des décisions suivantes :
 - Début, arrêt, reprise des prestations,
 - Modification du prix des prestations,
 - Adjonction de nouvelles prestations,
 - Prolongation des délais d'exécution des prestations,
- f) Décision relative à la sous-traitance ;

g) Nantissement ;

5 – Les actes se rapportant à la **constatation** des opérations afférentes aux contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Récépissé ou bordereau de réception de pli ;
- b) Récépissé, bon ou état de livraison ;
- c) Constat de vérification quantitative et/ou qualitative du service fait.

6 – Les **actes spécifiques** se rapportant à la passation des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Demande complémentaire dans le cadre d'un mandat donné par la commission d'appel d'offres ou la commission ad hoc ;
- b) Convocation à la commission d'appel d'offres, à la commission de délégation de service public au jury de concours et à la commission *ad hoc* ;
- c) Notifications rendues nécessaires pour l'application du code de la commande publique ou pour le déroulement des procédures de délégations de service public ;
- d) Certification du caractère exécutoire du contrat ;
- e) Déclaration sans suite ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux personnes qui suivent, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés ci-après :

CABINET du Président du Conseil départemental

I.1.	Mme Christine SANTOS , Directrice de Cabinet, les actes visés à l'article 1 ^{er} à l'exception du 6
I.2.	Mme Isabelle SEREN , Directrice de la Communication, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.3.	Mme Corine FONTANARAVA-CAPARROS , Chargée de communication, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SEREN, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.4.	M. Emmanuel PASSERIEUX , Directeur Adjoint de Cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SANTOS, les actes visés à l'article 1 ^{er} à l'exception du 6

Direction Générale des SERVICES

II.1.	M. Antonin JIMENEZ , Directeur Général des Services, les actes visés à l'article 1
	Service Etudes Juridiques et Ressources Documentaires
II.2.	Mme Amélie HOUDART Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
II.3.	Mme Blandine CARRE , les actes visés au 5 b) et c) de l'article 1
II.4.	Mme Céline PRAT , les actes visés au 5 c) de l'article 1

	Secrétariat Général et Relation à l'Usager
II.5.	Mme Catherine CLERC, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.6.	(<i>en cours de recrutement</i>), en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.7.	Mme Margarida VARANDAS, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.8.	Mme Mylène GABRIAC, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.9.	Mme Mélanie CHADOURNE, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.10.	Mme Monique CHAMOUX, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.11.	Mme Amina VASSAS, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.12.	M. Philippe MOUTON, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Direction des RESSOURCES HUMAINES
II.13.	Mme Oriane LEPORCHER, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.14.	Mme Stéphanie BADEL, Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 en cas d'absence et d'empêchement de Mme Oriane LEPORCHER
	Service Carrières et Rémunérations
II.15.	Mme Cindy MASSENET, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Stéphanie BADEL, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Service Formation, Mobilité, Recrutement
II.16.	Mme Stéphanie BADEL, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
II.17.	Mme Sonia CLOEZ, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.18.	Mme Martine BRET, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.19.	M. Pascal GOUEFFIC, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.20.	Mme Emilie BOYER, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.21.	Mme Isabelle ESTEOULLE, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1

II.22.	Mme Thiphaine LYS-TESTANIERE , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.23.	M. Corentin BARBE , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.24.	Mme Anaïs HABAUZIT , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Vie au Travail
II.25.	Mme Magalie DABRIGEON , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Stéphanie BADEL, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Direction FINANCES, APPUI ET CONSEIL
II.26.	M. Philippe BONINO , Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.27.	Mme Elodie RIDAO DEFECQUES , Directrice Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONINO, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 €, 1, 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe PATRIMOINE, NUMERIQUE, MOBILITES

III.1.	M. Philippe AUBERT , Directeur Général Adjoint, les actes visés à l'article 1
	Direction des ROUTES ET DES MOBILITES
III.2.	M. Yann BACCONNIER , Directeur, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
III.3.	M. Franck STEFANINI , Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
	Service Pilotage
III.4.	M. Xavier CHEYNEL , Chef de Service par intérim, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1, de l'ensemble de la Direction.
III.5.	Mme Aurélia VIAU , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CHEYNEL, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
III.6.	M. Jean-Luc RIBES , les actes visés au 5 l'article 1
III.7.	Mme Katia CHAVANT , les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Aménagement
III.8.	M. Laurent BRUN , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1

III.9.	M. Jean-François GRANET , chargé du bureau d'étude et du domaine des grands travaux et des opérations complexes, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1 ; et en cas d'absence de M. Laurent BRUN, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, et 4 de l'article 1
III.10.	M. Mike KWIECIEN , les actes visés au 5 de l'article 1
III.11.	M. Sébastien DUFOUR , les actes visés au 5 de l'article 1
III.12.	M. Anthony BAZIN , chargé de mission paysage, les actes visés au 5 de l'article 1
III.13.	M. Pascal PLANEL , chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1
III.14.	M. Grégory REYNIER , chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1
III.15.	Mme Marianne MARTINEZ , les actes visés au 5 de l'article 1
Service Entretien – Exploitation	
III.16.	Mme Karine SALGUES , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90 000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
III.17.	M. Julien SALGUERO , les actes visés au 5 de l'article 1
III.18.	M. Éric PEYRONNET , les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25 000 € HT et 5 de l'article 1
III.19.	M. Frédéric CASTERA , les actes visés au 5 de l'article 1
III.20.	M. Marcel COIN les actes visés au 5 de l'article 1
Service Réhabilitation et Patrimoine	
III.21.	M. Philippe SABY , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
III.22.	M. Philippe MARTIN , Adjoint au Chef de Service, chef de projet BDR et chargé du domaine risques naturels et des projets spécifiques, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25 000 € HT et 5 de l'article 1 ; et en cas d'absence de M. Philippe SABY, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT et 4 de l'article 1
III.23.	M. Jean-Rémy CHARENTUS , les actes visés au 1 dans la limite de 90.000 € HT et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 4, 5 de l'article 1
III.24.	<i>(recrutement en cours)</i> , les actes visés au 5 de l'article 1
III.25.	M. Philippe CHAMPANHET , les actes visés au 5 de l'article 1
III.26.	M. Jean-Marie AUDIGIER , les actes visés au 5 de l'article 1
III.27.	<i>(recrutement en cours)</i> , les actes visés au 5 de l'article 1
Chargés de mission	
III.28.	Mmes Laure HAILLET DE LONGPRE et Vanina SORIANO , chargées de mission urbanisme et mobilités, les actes visés au 5 de l'article 1

III.29.	M. Jean-Luc HAESSIG , chargé de l'information, de la gestion du trafic et de la préservation du domaine public, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.30.	Mme Isabelle RIOU , les actes visés au 5 de l'article 1
	Unité assistance de direction/secrétariat
III.31.	Mme Bella BALDY , responsable d'unité, les actes visés au 5 de l'article 1
	Territoires
	Responsables de Territoire
III.32.	Mme. Emilie De MIN , Responsable du Territoire Nord, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.33.	M. Bernard DEBOS , Responsable du Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.34.	M. Lionel TORRES , Responsable du Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
	Responsables de Territoire Adjoints
III.35.	M. Lionel FANIA , Responsable du Territoire Nord Adjoint chargé des secteurs opérationnels Annonay-Tournon, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.36.	Mme Christine BADET , Responsable du Territoire Nord Adjointe chargée des secteurs opérationnels Le Cheylard-Saint-Agrève, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.37.	M. Olivier EVESQUE , Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Les Vans-Montréal, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.38.	M. Jean-Louis VERT , Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Lalevade –Montagne, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.

III.39.	M. Antoine NAUDY , Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Privas – Saint-Peray, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.40.	M. Bernard TOUREL Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Bourg-Saint-Andéol – Le Teil, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
Chefs d'Unité Etudes / Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art	
III.41.	M. Jérémie MAZET , Chef d'Unité Etudes Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.42.	M. Christophe VEOL , Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.43.	M. Frédéric MAURICE , Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.44.	M. Sébastien CHAZOT , Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.45.	M. Jérôme HEMONIC , Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.46.	M. Joseph Dominique ROBERT , Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
Coordonnateurs Entretien – Exploitation	
III.47.	M. Jean-Marie ARNAUD , Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
III.48.	M. Patrice HERDALOT , Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
III.49.	M. Richard ANDRE , Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
Projeteurs	
III.50.	M. Laurent ASTIC-MAZET , Projeteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
III.51.	M. Clément CHIFFE , Projeteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
III.52.	M. Alexandre TRIN , Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
III.53.	M. Damien FAURE , Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
III.54.	Mme Mathilde LARROCHE , Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
III.55.	Mme Marlène LABELLE , Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1

Opérateurs Gestion du domaine public –Ouvrage d'Art	
III.56.	M. Frédéric DEBARD, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
III.57.	M. Didier VALLON, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
III.58.	M. Didier ROCHE, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
III.59.	M. Jean-Claude RIFFARD, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 5 de l'article 1
III.60.	M. Jacky CHAUSSABEL, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
III.61.	<i>(recrutement en cours)</i> , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
III.62.	M. Alain AOMAR, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.63.	<i>(recrutement en cours)</i> , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
III.64.	M. Hervé LAURENT, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
III.65.	M. Franck CHABANY, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
III.66.	M. Denis GERBEAU, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
III.67.	<i>(recrutement en cours)</i> , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
Chargés d'opération	
III.68.	M. Christophe BASSIER, Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
III.69.	M. Patrick CHIFFE, Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
III.70.	M. Cédric GUICHARD, Chargé d'opération secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
III.71.	M. Romain PELISSIER, Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
III.72.	M. Frédéric CHARVILLAT Chargé d'opération secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 5 de l'article 1

III.73.	M. Jean-Luc ROCHETTE , Chargé d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
III.74.	Mme Anne VERNET , Chargée d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
III.75.	M. Christian MANIFACIER , Chargé d'opération secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
III.76.	M. Jean-François CHANEAC , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.77.	M. Patrick RAOUX , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.78.	M. Julien LOYRION , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.79.	M. Guillaume CLEMENT , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
III.80.	M. Denis FLORENSON , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
III.81.	M. Michel LEVEQUE , Chargé d'opération secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
III.82.	M. Sylvain GARNIER , Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
III.83.	M. Joël VALETTE , Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
III.84.	Mme Elisabeth PERIDON , Chargée d'opération secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
III.85.	M. Tony NURY , Chargé d'opération secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
III.86.	M. Jean-Marie SYLVESTRE , Chargé d'opération secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
Responsables Entretien – Exploitation des Routes	
III.87.	M. David BLACHIER , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.88.	M. François DE BATTISTI , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.89.	M. Raphaël ALLIX , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.90.	M. Jean-René GRAS , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.91.	M. René MOREL , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.92.	M. Raphaël ROLLAND , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.93.	M. Dominique CHABANIS , Responsable Entretien-Exploitation des routes du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.94.	M. Frédéric LABALME , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.95.	M. Serge FRELET , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.96.	M. Daniel VALLEE , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.97.	M. Éric FARCY , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.98	M. Francis BAUR , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
Responsables Entretien - Exploitation des Routes Adjoints	
III.99.	M. Éric ALBERTI , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.100.	(en cours de recrutement) , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.101.	M. Joris PILI , Responsable Entretien-Exploitation des Routes Adjoint du Secteur Opérationnel de Tournon Sur Rhône, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.102.	M. Denis BERNARD , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.103	M. Romain GARDE , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.104.	M. Laurent CHATAIN , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.105.	M. Nicolas TEYSSIER , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.106.	M. Nicolas PHILIPPOT (<i>à compter du 1^{er} avril 2020</i>), Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.107.	M. Jean-François PHILIPPOT , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.108.	M. Sébastien SARRAZIN , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.109.	M. Jean-François LUCAS , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de la Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000€ HT et 5 de l'article 1
III.110.	M. Stéphane BORCIER , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.111.	M. Franck SLUPCZEWSKI , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.112.	M. Lionel TOMASINO , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.113.	M. Frédéric PICHOT , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.114.	M. Didier BASTIDE , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.115.	M. Frédéric VERNET , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.116.	M. Mikaël VIALLE , Responsable Entretien-Exploitation des Routes Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.117.	M. Patrick CHAMP , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.118.	M. Lucas FAY , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.119.	M. Philippe UGUEN , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Bourg St Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.120.	M. Jean Frédéric HELMER , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.121.	M. Joël MARNAS , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.122.	(recrutement en cours) , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
Direction de L'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS	
III.123.	M. Didier CHATEAU , Directeur, les actes visés à l'article 1
III.124.	M. Michel CHAMPANHET , Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1
III.125.	Mme Claudie MAYERAS , les actes visés aux 1 b, 5 a et b, et 6 b de l'article 1
Service Gestion Animation Coordination	
III.126.	Mme Catherine GARCIA , Chef de Service, les actes visés au 5 de l'article 1
Service Construction et Maintenance des Bâtiments	
III.127.	M. Renaud TESTUD , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.128.	M. Jérôme GAFFODIO , Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.129.	Mme Pauline CORSON , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.130.	Mme Stéphanie JANOIR , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.131.	M. Clément CHAUSI , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.132.	M. Michaël MEJEAN , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.133.	Mme Claire ROUCHIER , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.134.	M. Pierre PATUREL , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1

III.135.	Mme Anne-Lise VIOUGEAS , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1
III.136.	Mme Guilaine ARNAUD , les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.137.	Mme Sandrine VIGNE , les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.138.	Mme Laurence GRAVIER , les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.139.	Mme Anne-Marie NOGARET , les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.140.	Mme Bernadette CHANAL , les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.141.	Mme Charlotte SERRES , les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.142.	M. Jean-Marc MOULIN , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.143.	M. Stéphan RAYNAUD , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
	Service Garage Ateliers Mécaniques
III.144.	M. Cédric FERRUT , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.145.	M. Vincent HILAIRE , Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.146.	M. Benoit RECOULY , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.147.	M. Jérôme MAZE , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.148.	M. René DUFAUT , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.149.	M. Jacky DELOCHE , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.150.	M. Laurent VALETTE , les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.151.	M. Roland REYNAUD , les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.152.	M. Didier CHARRE , les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Service Commande Publique, Achats, Approvisionnements
III.153.	M. Patrice VANNIER , Chef de Service, les actes visés à l'article 1
III.154.	Mme Lydie CHAZEL , Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
III.155.	(recrutement en cours) , les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1

III.156.	Mme Maëva PEREZ, les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1
III.157.	(recrutement en cours), les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.158.	M. Éric ALLEGOËT, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.159.	M. Didier ORTIZ, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.160.	M. Brice JOUVE, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.161.	M. Mickaël CHAMBON, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.162.	Mme Sandrine GAZZINI, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.163.	Mme Laëtitia BLACHIER, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.164.	Mme Kristèle LEROUGE, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.165.	Mme Marguerite RIOU, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.166	Mme Stéphanie RIBES, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier	
III.167.	Mme Anne RANU, Chef de Service, les actes visés aux 2 e dans la limite de 90.000 € HT et 5 de l'article 1
Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES	
III.168.	(recrutement en cours), Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.169.	Mme Isabelle COLOMB, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUBERT, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
Service des Etudes et Usages Numériques	
III.170.	Mme Isabelle COLOMB, Directrice Adjointe et Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.171.	Mme Sophie ESTEOLLE, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COLOMB, les actes visés au 5 de l'article 1
III.172.	Mme Marjorie LESSAINT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COLOMB, les actes visés au 5 de l'article 1
Service des Infrastructures Numériques	
III.173.	M. Maxime CHEVRY, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1

III.174.	M. Joël VOLLE , Adjoint au Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.175.	M. Jean SERPEGNI , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 176.	M. Alain MEUNIER , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 177.	M. Olivier BUTOT , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 178.	M. Aurélien ROCHE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.179.	M. Mathieu ESQUIROL , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.180.	Mme Elise BOYER , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.181.	M. Johan LEFEBVRE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
Service Appui, Pilotage et Innovations Numériques	
III.182.	M. Joël ROLLIN , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.183.	M. Bruno TALAGAS , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël ROLLIN, les actes visés au 5 de l'article 1
III.184.	M. Dadi BENNOURINE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël ROLLIN, les actes visés au 5 de l'article 1
III.185.	M. Pierre LEMARIE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël ROLLIN, les actes visés au 5 de l'article 1
III.186.	Mme Sandra MOUNIER , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël ROLLIN, les actes visés au 5 de l'article 1
Direction des ARCHIVES DEPARTEMENTALES	
III.187.	Mme Corinne PORTE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, et 1, 4 et 5 de l'article 1
III.188.	M. François STEVENIN , Directeur Adjoint, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT et 1, 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe CITOYENNETE ET TRANSITION DES TERRITOIRES

IV.1.	Mme Emilie BRET , Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
Service Projets Stratégiques et Administration Générale	

IV.2.	Mme Clothilde LAFAYE, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de la CULTURE
IV.3.	M. Sébastien ETIENNE, Directeur, les actes visés au 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Archéologique Départemental Muséal
IV.4.	Mme Claire GERAUD STEWART, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Administration Générale, Ressources et Evaluation
IV.5.	M. Lionel MARIANI, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien ETIENNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Service Transversalités, Accompagnement des Acteurs et des Territoires
IV.6.	Mme Anaïs MORAND, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Bibliothèque Départementale de l'Ardèche
IV.7.	Mme Sylvie SACHDEVA-VALIN, Directrice Adjointe et Responsable de la bibliothèque départementale de l'Ardèche, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction des POLITIQUES TERRITORIALES
IV.8.	Mme Claire PLATTARD, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.9.	Mme Christine BENOIT, Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.10.	Mme Esther VIALLE, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et des chefs de services de la Direction, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1 dans la limite de 90 000 € HT.
	Service Solidarité avec les Territoires / Eau
IV.11.	Mme Christine BENOIT, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.12.	Mme Christel BOYER, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Politiques Territoriales, et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.13.	Mme Corinne AVON, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.14.	M. Didier BOULLE, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.15.	Mme Véronique MEULSON, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

IV.16.	M. Francis HUBERT, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
Service des Sports	
IV.17.	M. Nicolas DUPUY, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.18.	M. Bruno DAMIENS, en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.19.	M. Cédric FILLIAT, en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.20.	M. Thierry BAUDE, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
Service Espaces Naturels / Forêt	
IV.21.	M. Christophe SAUTIERE, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.22.	Mme Aude CATHALA, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
Chargés de mission ENS	
IV.23.	Mme Carine HOPP, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.24.	M. André-Claude CRUMIERE, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.25.	M. Dominique GUILLEMET, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
Unité Forestiers Sapeurs	
IV.26.	M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.27.	M. Nicolas MANEVAL, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.28.	Mme Evelyne ROBINOT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
Direction de l'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	
IV.29.	Mme Catherine BERNE, Directrice déléguée, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.30.	M. Ludovic DUMAS, Directeur délégué, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.31.	Mme Ana GONCALVES, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
Service de l'Education et Relations aux Collèges	

IV.32.	Mme Martine JOUAN , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT
IV.33.	M. Vincent FRANSIOLI - BORGNA , les actes visés aux 1 b, c, d, f et 5 de l'article 1
IV.34.	Mme Laurence PREST , les actes visés au 5 de l'article 1
IV.35.	M. Sébastien BOURDILLON , les actes visés au 5 de l'article 1
Service de la Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale	
IV.36.	Mme Sophie RIBES LASSALLE , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 200.000 € HT

Direction Générale Adjointe SOLIDARITES

V.1.	Mme Géraldine MALATIER , Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
Service Appui Pilotage	
V.2.	Mme Gaëtane VAN BELLEGEM , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
V.3.	Mme Sandrine BACCONNIER , en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VAN BELLEGEM, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.4.	Mme Naima MABLI , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.5.	M. Wilfried BOISSY , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
Direction Enfance, Santé, Famille	
V.6.	M. Marc VOLLE , Directeur Enfance Santé Famille, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
Service Ressources Enfance et Famille	
V.7.	Mme Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.8.	Mme Annelise VERNET , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.9.	Mme Valérie BONNEFOY , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.10.	Mme Catherine GIL , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
Service Protection de l'Enfance	
V.11.	M. Bruce LARRIEU , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.12.	Mme Maria MARASCO , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1

	Service de Placement Familial
V.13.	Mme Nathalie HALLARD , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Foyer de l'Enfance
V.14.	M. Sylvain DEDIDIER , Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.15.	M. Éric SEVILLA , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.16.	M. Michel LANG , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.17.	Mme Cynthia MICHEL , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Judiciaire d'Action Educative
V.18.	M. Jean-Christophe FISCHER , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.19.	Mme Marylène FAURE , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Direction de l'Autonomie, des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
V.20.	M. Marc-François DUCROUX , Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.21.	Mme Isabelle GOURDON , Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.22.	Mme Chantal VERNET , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.23.	Mme Eliane ANTOULY , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.24.	Mme Rahma BOUARICHE , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Service Pilotage des Etablissements et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
V.25.	Mme Magaly COCLET , Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et de Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Administration Gestion
V.26.	M. Christian CHALBOS , Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.27.	Mme Béatrice ARGENCE , Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200 000 € HT, et en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. DUCROUX et CHALBOS et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Accès aux Droits
V.28.	Mme Valérie LASSALLE CHAILAN , Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et de Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

	Service Projets Partenariats Proximité
V.29.	M. Thomas JOURDAN BOURBON , Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
V.30.	Mme Alice JARDIN , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.31.	Mme Myriam BREJAULT-THOMASSIN , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.32.	Mme Bernadette HUSSON , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Service Insertion
V.33.	Mme Aline BOURGEAT , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.34.	Mme Carol PEYRONNET , en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOURGEAT, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Action sociale et Logement
V.35.	Mme Brigitte PION , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Nord
V.36.	Mme Catherine RAZE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.37.	M. Rémy SAPET , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.38.	M. Philippe DEPIERRE-ETHUIN , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.39.	Mme Annouck FLACHER , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.40.	Mme Nathalie MATHEVET , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.41.	Mme Elisabeth IQUEL , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Centre
V.42.	Mme. Clarisse VIALLE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.43.	M. Emmanuel COURTIAL , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.44.	Mme Sylvie GAILLARD , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.45.	Mme Evelyne NAVARRO , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.46.	Mme Béatrice QUENARD , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.47.	Mme Isabelle JOLY , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Sud-Est
V.48.	Mme Anne-Claire CAMPESE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.49.	Mme Mathilde BERGER , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.50.	Mme Sandra SAOULI , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

V.51.	Mme Frédérique ALLAIRE, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.52.	Mme Tatiana MOURI, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.53.	Mme Morgane FLAUGERE, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.54.	Mme Corinne NAUD, Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
Direction Territoriale d'action sociale Sud-Ouest	
V.55.	Mme Ginette GOURDON, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.56.	M. Matthieu COQUEREL, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.57.	Mme Sylvianne MUNCHIANDO, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.58.	M. Jean-François FARGIER, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.59.	Mme Véronique DERRIEN, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.60.	Mme Véronique COMMARMOT, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.61.	M. Ludovic GREAUD, adjoint au chef de service, les actes visés aux articles 1, 4 et de l'article 1

Article 3 : Les agents de la Direction des Routes figurant à l'annexe de ce présent arrêté ont délégation de signature, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés à l'article 1 – 5 a) et b) (Récépissé ou bordereau de réception de pli - Récépissé, bon ou état de livraison).

Article 4 : L'arrêté n° 2019-325 du 15 novembre 2019 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 6 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le

26 MARS 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le **26 MARS 2020**
Affiché en l'Hôtel du département le **26 MARS 2020**
Identifiant de télétransmission : n° **176325**

Département de l'Ardèche : liste des agents de la Direction des Routes et des Mobilités (DRM)

Qualité (libellé)	Nom usuel de l'agent	Prénom de l'agent	Fonction (libellé)	Structure hiérarchique (libellé)	Structure hiér. niv-1 (libellé)
MADAME	ALLARD CHALANCON	JOSIANE	SECRETAIRE COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ARNAUD	CHRISTINE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BADET LARTIGAU	CHRISTINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BALOY	BELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	BANASZEK-RIBEIRO	MARTINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BARDIAU	CATHERINE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAMBLAS	FABIENNE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAVANT	KATIA	TECHNICIEN PROGRAMMATION	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBE	PASCALE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBET	BERNADETTE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COUTAS	NATHALIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	DE MIN	EMILIE	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	DRUANT	VALERIE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FAURE	JACQUELINE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	FINOT	NADINE	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FRECHET CARREYRE	SONIA	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	GERLAT	GUILHAINE	ASSISTANT ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	HAILLET DE LONGPRE	LAURE	ANIMATEUR DEVELOPPT DURABLE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	HENRI	AMANDINE	ASSISTANT COORDINAT COMMUNICAT	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LABELLE	MARLENE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LANCELLE	KARINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LARROCHE	MATHILDE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARC	CAROLE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	MARCHIAL	MAGALI	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARTINEZ	MARIANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MAURICE	MARIE-LAURE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	METAUD	MIREILLE	ASSISTANT DE GESTION DU PATRIMOINE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MEUNIER	CELINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	NEANT	ANNIE	ASSISTANT DE GESTION COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PARAME	ANNE-MICHELE	COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PEGH	SYLVIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PERIDON	ELISABETH	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MADAME	PIVATO	SANDRINE	COMPTABLE GESTIONNAIRE MARCHES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	RIOU FRAISSE	ISABELLE	CHARGE DOMAINE GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	ROLLAND	LAËTTIA	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SABATIE	CATHERINE	ASSISTANT ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	SALGUES	KARINE	CHEF DE SERVICE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SORIANO	VANINA	CHARGE DE MISSION OU PROJET	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	VERNET	ANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	VIALLET	STELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VIAU VIBOU	AURELIE	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ALBERTI	ERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALLEGRE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLEYSSON	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLIGIER	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALLIROL	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLIX	RAPHAEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ANDRE	RICHARD	COORDONNATEUR TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ANGELI	BERNARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ANTERION	PATRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	AOMAR	ALAIN	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ARCS	HIPPOLYTE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ARNAUD	JEAN-MARIE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ASTIC-MAZET	LAURENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUBERT	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	AUDIGIER	JEAN MARIE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUTERNAUD	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	AUZAS	SAMUEL	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AYMARD	DOMINIQUE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BACCONNIER	YANN	DIRECTION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	BARBALAT	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARE	PATRICE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARJON	REMY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BASSIER	CHRISTOPHE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BASTIDE	DIDIER	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BAUR	FRANCOIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BAZIN	ANTHONY	CHARGE DE MISSION PAYSAGE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BEAU	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BECAMEL	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BELIN	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BELIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BELOT	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BEOLET	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	DENIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	BERNARD	MARC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BESSON	MATHIEU	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BIDET	JEAN PASCAL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BILLON	BAPTISTE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHE	JEAN MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHE	REMI	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	ALAIN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID ALAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHIER	PATRICE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLANC	BERNARD	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BLANC	FLORENT	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BLANC	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BODET	ARNAUD	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BOGY	JEROME	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BOISSIN	CHRISTOPHE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BONNEFOY	ERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BONNET	CHRISTIAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BORCIER	STEPHANE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BORDET	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BOSC	JERÔME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOSTEL	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUX	ARMAND	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOULLE	JOEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BOURRILLON	JEAN-LUC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUSBA	NOURDINE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOZZETTO	MATTHIEU	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BREYSSE	FREDERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BREYSSE	JEAN-MARIE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BROTTE	GAEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BRUN	LAURENT	CHEF DE SERVICE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAILLARD	JEAN PHILIPPE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CARTU	CHRISTIAN	CHARGE DOMAINE COMPTA BUDGET	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CASTERA	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAURLA	ANTHONY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CAYRIER	JEROME	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CELLIER	ERWANN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CELLIER	LAURENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE JEAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE PAUL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHABANAS	CHRISTOPHE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHABANIS	DOMINIQUE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANIS	LIONEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANY	FRANCK	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAILLAN	FREDERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHALAMET	DENIS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHALIAS	JEAN CLAUDE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMBON	CEDRIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	DIDIER	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	STEPHANE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMP	PATRICK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMPANHET	PHILIPPE	CHARGE DOMAINE GDP	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHANAL	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHANEAC	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHANUT	YVES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAPUIS	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAREL	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAREL	SYLVAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHARENTUS	JEAN-REMY	CHARGE DOMAINE OUVRAGE ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHAREYRE	GHISLAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARRIERE	OLIVIER	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARVILLAT	FREDERIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHASTAGNIER	MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHATAIN	LAURENT	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSABEL	JACKY	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICHEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICKAEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAZAL	BAPTISTE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAZE	LAURENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAZOT	SEBASTIEN	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHEYNEL	XAVIER		SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHICHE	ROLAND	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHIFFE	CLEMENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHIFFLET	VINCENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHOUPIN	FREDERIC	OPERATEUR GRAPHIQUE ROUTE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE

MONSIEUR	CLAIR	MATTHIAS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CLAUZON	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLAUZON	DORIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLAVEL	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLEMENT	GUILLAUME	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLOT	FRANCIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COIN	MARCEL	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COLOMBANI	MARC-ANTOINE	CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COMBE	JEAN MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBE	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBOROURE	GILBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CONDOR	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CONVERS	SEBASTIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COSTECHAREYRE	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COTTIN	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COUDENE	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COUDENE	YANNICK	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COULOMB	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COULOMB	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CROZE	SAMUEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DEBARD	FREDERIC	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DE BATTISTI	FRANCOIS	RESP ENTRETEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DEBOS	BERNARD	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DE CECCO	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEGAUGUE	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEJOUX	STEPHANE	AGENT TECHNIQUE SPECIALE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DELAYGUE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DELMASURE	JULIEN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DENEUFLE	JEAN FRANCOIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DESGACHES	JEAN LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DJELLALI	MARCO	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DOUSSE	LILIAN	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DOUTTE	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFAUD	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFOUR	GUY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DUFOUR	SEBASTIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DUGAS	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUPIN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DURAND	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DURAND	RAPHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUSSAUD	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ESTEOLLE	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	EVESEQUÉ	OLIVIER	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	EXBRAYAT	PERCEVAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FABRE	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FABRE	OLIVIER	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FANIA	LIONEL	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FARCY	ERIC	RESP ENTRETEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FAURE	DAMIEN	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FAURE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAURE	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAY	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAY	LUCAS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FAYOLLE	THIBAUT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FELIX	PATRICK	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FEMENIA	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FIALON	PHILIPPE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FIORI	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FLORENSON	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FLORENSON	GUY	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FOMBONNE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FONTANEL	CLEMENT	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FONTANEL	PASCAL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FORT	JEAN-ROGER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FOUREL	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRAISSE	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRANCHI	JOËL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FRANCON	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRELET	SERGE	RESP ENTRETEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GAILHOT	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GAILLARD	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GAMONDES	KEVIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GARDE	ROMAIN	RESP ENTRETEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GARNIER	JOCELIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARNIER	SYLVAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARONNAT	JACQUES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	GAY	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GERARD	FRANCK		ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GERBEAU	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIANGIORDANO	JEAN-PIERRE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIBERT	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GONCALVES	GERALD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GOUMAT	ROLAND	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GRANET	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GRANGE	ERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRANGEON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAS	JEAN RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAY	NORBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUICHARD	CEDRIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUIGON	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUILLOT	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	HAESSIG	JEAN-LUC	CHARGE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	HAON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HELMER	JEAN-FREDERIC	RESP ENTRA EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	HEMONIC	JEROME	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HERDALOT	PATRICE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	ALAIN	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO FERNAND	OPERATEUR DE LABORATOIRE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HUGUET	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JAROUSSE	ARNAUD	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JARRY	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JEAN	GERARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JEANGRAND	MATHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JOUFFRE	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOURDAN	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOURDAN	RICHARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOUSSEN	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	JULIEN	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KUSTER	DOMINIQUE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KWIECIEN	MIKE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LABALME	FREDERIC	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LABROT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	HERVE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LAZZAROTTO	GINO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LESPINASSE	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEUFROY	CORENTIN	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LEVEQUE	MICHEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEVEQUE	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEYDIER	ANTHONY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	LEYDIER	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	LEYNAUD	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEYNAUD	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LIABERT	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUCHE	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUIS	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOYRION	JULIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LUCAS	JEAN FRANCOIS	RESP ENTRA EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAGALDI	BORIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MANIFACIER	CHRISTIAN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARGIER	CYRILLE	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MARI	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARNAS	JOEL	RESP ENTRA EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	ALEXIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARTIN	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARTIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MARTIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	MATTHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	PHILIPPE	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MATHIEU	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAURICE	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAURINES	DAMIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAZAT	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAZET	JEREMIE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAZET	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MEJEAN	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MIRMAN	LUC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOHAMMED	MEHDI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOMMEE	MICHAËL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE

MONSIEUR	MONNOURY	BRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MONTABONNEL	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MOREL	RENE	RESP ENTRET EN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOULIN	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOULIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOUNIER	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOURET	LUDOVIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOURGUE	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	NAUDY	ANTOINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	NURY	TONY	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	OBRIER	SEBASTIEN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	HUBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	ROBERT	CONTRÔLEUR DE TRAVAUX VOIRIE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PAILHES	JULIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PELISSIER	ROMAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PENA	JOSE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PERENO	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PERRIER	SEBASTIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PETIT	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PEUDEVIN	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ANTHONY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ERIC	TECHNICIEN ENTRET EN EXPLOIT	SCE ENTRET EN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PHILIPPOT	JEAN-FRANCOIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PHILIPPOT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PICHOT	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PILI	JORIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PINEDE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PIQUET	PATRICK	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PLANEL	PASCAL	MISSION SECURITE ROUTES	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PLANTIN	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POINARD	LIONEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PONOT	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POURRET	DAVID	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PUECH	JEAN-YANN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RANC	HERVE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RANC	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RAOUX	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RAOUX	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	REDON	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RENE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RESSAYRE	FRANCIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	REY	ROGER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	REYNIER	GREGORY	MISSION SECURITE EXPERT TECHN	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIBES	JEAN LUC	CHARGE D'ETUDES JURIDIQUES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RICHARD	GUY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RIFFARD	GERALD	CONDUCTEUR EQUIPES PÔLE INFRA	SCE ENTRET EN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIFFARD	JEAN-CLAUDE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RIVIERE	BENJAMIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROBERT	JOSEPH	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROCHAS	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROCHE	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	JEAN-MARC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHETTE	JEAN LUC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RODIER	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROLLAND	RAPHAEL	RESP ENTRET EN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROSE	CYRIL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROURE	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROURESSOL	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROUSSIN	JEROME	CHARGE DE GESTION PROCEDURE REGLEM	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROUYEYROL	JEAN MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROUX	FABRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RUIS	JULIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SABY	PHILIPPE	CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SALGUERO	JULIEN	CHARGE DE GESTION ROUTIERE	SCE ENTRET EN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SANCHEZ	HUGO	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRET EN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SAN NICOLAS	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SARRASIN	SEBASTIEN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SASSOLAS	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SAUGUES	FLORIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SAUSSAC	DOMINIQUE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SEGEALET	LANDRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERAYET	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERRAUL	YOHAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SLUPCZEWSKI	FRANCK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST

MONSIEUR	STEFANINI	FRANCK	DIRECTION ADJOINTE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	SYLVESTRE	JEAN MARIE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TARDIEU	BRUNO	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TAVENARD	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TERME	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTON	ROMAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTUT	ERIC	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TEYSSIER	LILIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TEYSSIER	NICOLAS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	TEYSSIER	PASCAL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TOMASINO	LIONEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TORRES	LIONEL	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TOUREL	BERNARD	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TOURNAYRE	THERRY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TRAIN	ALEXANDRE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TRUCCHI	THIERRY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	UGUEN	PHILIPPE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JEROME	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JOEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLEE	DANIEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLON	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALSECCHI	BRUNO	TECHNICIEN SIG-BDR ROUTE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VASCHALDE	DAVID	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VENISSAC	GILBERT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VEOL	CHRISTOPHE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VERDIER	VINCENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERNET	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERT	FREDERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VERT	JEAN-LOUIS	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VEYRENC	LIONEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VIALLE	MIKAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VIALLET	PASCAL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VICTOIRE	BRUNO	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VIDAL	ANTHONY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIEU	FABRICE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIGNAL	DENIS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VILLESECHE	JEAN-LUC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VINGENT	JOEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIUGEAS	TIMOTHEE	TECHNICIEN CONCEPTION OUVR ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	WEBER	PATRICK	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST

Département de l'Ardèche : liste des agents de la Direction des Routes et des Mobilités (ORM)

Qualité (libellé)	Nom usuel de l'agent	Prénom de l'agent	Fonction (libellé)	Structure hiérarchique (libellé)	Structure hiér. mvv-1 (libellé)
MADAME	ALLARD CHALANCON	JOSIANE	SECRETAIRE COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ARNAUD	CHRISTINE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BADET LARTIGAU	CHRISTINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BALDY	BELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	BANASZEK-RIBEIRO	MARTINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BARDIAU	CATHERINE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAMBLAS	FABIENNE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAVANT	KATIA	TECHNICIEN PROGRAMMATION	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBE	PASCALE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBET	BERNADETTE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	GOUTAS	NATHALIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	DE MIN	EMILIE	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	DRUANT	VALERIE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FAURE	JACQUELINE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	FINOT	NADINE	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FRECHET CARREYRE	SONIA	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	GERLAT	GUILHAINE	ASSISTANT ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	HAILLET DE LONGPRE	LAURE	ANIMATEUR DEVELOPPPT DURABLE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	HENRI	AMANDINE	ASSISTANT COORDINAT COMMUNICAT	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LABELLE	MARLENE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LANCELLE	KARINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LARROCHE	MATHILDE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARC	CAROLE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	MARCHIAL	MAGALI	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARTINEZ	MARIANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MAURICE	MARIE-LAURE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	METAUD	MIREILLE	ASSISTANT DE GESTION DU PATRIMOINE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MEUNIER	CELINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	NEANT	ANNIE	ASSISTANT DE GESTION COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PARAME	ANNE-MICHELE	COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PECH	SYLVIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PERIDON	ELISABETH	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MADAME	PIVATO	SANDRINE	COMPTABLE GESTIONNAIRE MARCHES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	RIOU FRAISSE	ISABELLE	CHARGE DOMAINE GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	ROLLAND	LAETITIA	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SABATIE	CATHERINE	ASSISTANT ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	SALGUES	KARINE	CHEF DE SERVICE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SORIANO	VANINA	CHARGE DE MISSION OU PROJET	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	VERNET	ANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	VIALLET	STELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VIAU VIBOU	AURELIE	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ALBERTI	ERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALLEGRE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLEYSSON	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLIGIER	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALLIROL	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLIX	RAPHAEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ANDRE	RICHARD	COORDONNATEUR TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ANGELI	BERNARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ANTERION	PATRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	AOMAR	ALAIN	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ARCIS	HIPPOLYTE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ARNAUD	JEAN-MARIE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ASTIC-MAZET	LAURENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUBERT	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	AUDIGIER	JEAN MARIE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUTERNAUD	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	AUZAS	SAMUEL	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AYMARD	DOMINIQUE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BACCONNIER	YANN	DIRECTION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	BARBALAT	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARE	PATRICE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARJON	REMY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BASSIER	CHRISTOPHE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BASTIDE	DIDIER	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BAUR	FRANCIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BAZIN	ANTHONY	CHARGE DE MISSION PAYSAGE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BEAU	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BECAMEL	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BELIN	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BELIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BELOT	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BEOLET	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	DENIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	BERNARD	MARC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BESSON	MATHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BIDET	JEAN PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BILLON	BAPTISTE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHE	JEAN MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHE	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	ALAIN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHIER	PATRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLANC	BERNARD	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BLANC	FLORENT	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BLANC	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BODET	ARNAUD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BOGY	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BOISSIN	CHRISTOPHE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BONNEFOY	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BONNET	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BORCIER	STEPHANE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BORDET	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BOSC	JERÔME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOSTEL	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUIX	ARMAND	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOULLE	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BOURRILLON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUSBA	NOURDINE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOZZETTO	MATTHIEU	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BREYSSE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BREYSSE	JEAN-MARIE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BROTTES	GAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BRUN	LAURENT	CHEF DE SERVICE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAILLARD	JEAN PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CARTU	CHRISTIAN	CHARGE DOMAINE COMPTA BUDGET	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CASTERA	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAURLA	ANTHONY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CAYRIER	JEROME	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CELLIER	ERWANN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CELLIER	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE JEAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE PAUL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHABANAS	CHRISTOPHE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHABANIS	DOMINIQUE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANIS	LIONEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANY	FRANCK	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAILLAN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHALAMET	DENIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHALIAS	JEAN CLAUDE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMBON	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMP	PATRICK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMPANHET	PHILIPPE	CHARGE DOMAINE GDP	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHANAL	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHANEAC	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHANUT	YVES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAPUIS	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAREL	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAREL	SYLVAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHARENTUS	JEAN-REMY	CHARGE DOMAINE OUVRAGE ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHAREYRE	GHISLAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARRIERE	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARVILLAT	FREDERIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHASTAGNIER	MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHATAIN	LAURENT	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSABEL	JACKY	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAZAL	BAPTISTE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAZE	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAZOT	SEBASTIEN	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHEYNEL	XAVIER		SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHICHE	ROLAND	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHIFFE	CLEMENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHIFFLET	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHOUPIN	FREDERIC	OPERATEUR GRAPHIQUE ROUTE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE

MONSIEUR	CLAIR	MATTHIAS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CLAUZON	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLAUZON	DORIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLAVEL	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLEMENT	GUILLAUME	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLOT	FRANCOIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COIN	MARCEL	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COLOMBANI	MARC-ANTOINE	CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COMBE	JEAN MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBE	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBOROURE	GILBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CONDOR	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CONVERS	SEBASTIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COSTECHAREYRE	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COTTIN	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COUDENE	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COUDENE	YANNICK	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COULOMB	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COULOMB	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CROZE	SAMUEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DEBARD	FREDERIC	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DE BATTISTI	FRANCOIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DEBOS	BERNARD	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DE CECCO	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEGAUGUE	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEJOUX	STÉPHANE	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DELAYGUE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DELMASURE	JULIEN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DENEUFLE	JEAN FRANCOIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DESGACHES	JEAN LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DJELLALI	MARCO	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DOUSSE	LILIAN	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DOUTTE	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFAUD	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFOUR	GUY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DUFOUR	SEBASTIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DUGAS	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUPIN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DURAND	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DURAND	RAPHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUSSAUD	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ESTEOULE	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	EVESQUE	OLIVIER	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	EXBRAYAT	PERCEVAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FABRE	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FABRE	OLIVIER	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FANIA	LIONEL	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FARCY	ERIC	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FAURE	DAMIEN	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FAURE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAURE	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAY	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAY	LUCAS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FAYOLLE	THIBAUT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FELIX	PATRICK	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FEMENIA	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FIALON	PHILIPPE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FIORI	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FLORENSON	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FLORENSON	GUY	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FOMBONNE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FONTANEL	CLEMENT	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FONTANEL	PASCAL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FORT	JEAN-ROGER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FOUREL	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRAISSE	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRANCHI	JOËL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FRANCON	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRELET	SERGE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GAILHOT	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GAILLARD	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GAMONDES	KEVIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GARDE	ROMAIN	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GARNIER	JOCELIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARNIER	SYLVAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARONNAT	JACQUES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	GAY	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GERARD	FRANCK		ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GERBEAU	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIANGIORDANO	JEAN-PIERRE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIBERT	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GONCALVES	GERALD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GOUMAT	ROLAND	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GRANET	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GRANGE	ERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRANGEON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAS	JEAN RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAY	NORBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUICHARD	CEDRIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUIGON	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUILLOT	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	HAESSIG	JEAN-LUC	CHARGE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	HAON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HELMER	JEAN-FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	HEMONIC	JEROME	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HERDALOT	PATRICE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	ALAIN	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO FERNAND	OPERATEUR DE LABORATOIRE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HUGUET	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JAROUSSE	ARNAUD	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JARRY	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JEAN	GERARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JEANGRAND	MATHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JOUFFRE	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOURDAN	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOURDAN	RICHARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOUSSEN	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	JULIEN	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KUSTER	DOMINIQUE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KWIECIEN	MIKE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LABALME	FREDERIC	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LABROT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	HERVE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LAZZAROTTO	GINO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LESPINASSE	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEUFROY	CORENTIN	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LEVEQUE	MICHEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEVEQUE	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEYOIER	ANTHONY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	LEYDIER	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	LEYNAUD	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEYNAUD	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LIABERT	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUCHE	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUIS	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LOYRION	JULIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LUCAS	JEAN FRANCOIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAGALDI	BORIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MANIFACIER	CHRISTIAN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARGIERIER	CYRILLE	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MARI	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARNAS	JOEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	ALEXIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARTIN	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARTIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MARTIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	MATTHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	PHILIPPE	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MATHIEU	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAURICE	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAURINES	DAMIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAZAT	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAZET	JEREMIE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAZET	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MEJEAN	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MIRMAN	LUC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOHAMMEDI	MEHDI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOMMEE	MICHAËL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE

MONSIEUR	MONNOURY	BRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MONTABONNEL	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MOREL	RENE	RESP ENTRETEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOULIN	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOULIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOUNIER	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOURET	LUDOVIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOURGUE	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	NAUDY	ANTOINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	NURY	TONY	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	OBRIER	SEBASTIEN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	HUBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	ROBERT	CONTRÔLEUR DE TRAVAUX VOIRIE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PAILHES	JULIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PELLISSIER	ROMAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PENA	JOSE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PERENO	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PERRIER	SEBASTIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PETIT	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PEUDEVIN	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ANTHONY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ERIC	TECHNICIEN ENTRETEN EXPLOIT	SCE ENTRETEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PHILIPPOT	JEAN-FRANCOIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PHILIPPOT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PICHOT	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PILI	JORIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PINEDE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PIQUET	PATRICK	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PLANEL	PASCAL	MISSION SECURITE ROUTES	SCE AMENAGEMENT	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PLANTIN	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POINARD	LIONEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PONOT	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POURRET	DAVID	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PUECH	JEAN-YANN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RANC	HERVE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RANC	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RAOUX	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RAOUX	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	REDON	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RENE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RESSAYRE	FRANCIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	REY	ROGER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	REYNIER	GREGORY	MISSION SECURITE EXPERT TECHN	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIBES	JEAN LUC	CHARGE D'ETUDES JURIDIQUES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RICHARD	GUY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RIFFARD	GERALD	CONDUCTEUR EQUIPES PÔLE INFRA	SCE ENTRETEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIFFARD	JEAN-CLAUDE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RIVIERE	BENJAMIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROBERT	JOSEPH	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROCHAS	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROCHE	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	JEAN-MARC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHETTE	JEAN LUC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RODIER	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROLLAND	RAPHAEL	RESP ENTRETEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROSE	CYRIL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROURE	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROURESSOL	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROUSSIN	JEROME	CHARGE DE GESTION PROCEDURE REGLEM	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROUYEYROL	JEAN MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROUX	FABRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RUIS	JULIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SABY	PHILIPPE	CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SALGUERO	JULIEN	CHARGE DE GESTION ROUTIERE	SCE ENTRETEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SANCHEZ	HUGO	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SAN NICOLAS	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SARRASIN	SEBASTIEN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SASSOLAS	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SAUGUES	FLORIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SAUSSAC	DOMINIQUE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SEGEALET	LANDRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERAYET	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERROUL	YOHAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SLUPCZEWSKI	FRANCK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST

MONSIEUR	STEFANINI	FRANCK	DIRECTION ADJOINTE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	SYLVESTRE	JEAN MARIE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TARDIEU	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TAVENARD	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TERME	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTON	ROMAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTUT	ERIC	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TEYSSIER	LILIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TEYSSIER	NICOLAS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	TEYSSIER	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TOMASINO	LIONEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TORRES	LIONEL	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TOUREL	BERNARD	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TOURNAYRE	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TRAIN	ALEXANDRE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TRUCCHI	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	UGUEN	PHILIPPE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JOEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLEE	DANIEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLON	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALSEGHI	BRUNO	TECHNICIEN SIG-BDR ROUTE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VASCHALDE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VENISSAC	GILBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VEOL	CHRISTOPHE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VERDIER	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERNET	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERT	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VERT	JEAN-LOUIS	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VEYRENC	LIONEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VIALLE	MIKAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VIALLET	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VICTOIRE	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VIDAL	ANTHONY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIEU	FABRICE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIGNAL	DENIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VILLESECHE	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VINCENT	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIUGEAS	TIMOTHEE	TECHNICIEN CONCEPTION OUVR ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	WEBER	PATRICK	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-147

Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Solidarités

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-3 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;

VU l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

VU l'arrêté n° 2020-98 du 7 février 2020 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Solidarités ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Sont exclusivement réservés à ma signature, les actes suivants :

1) Les actes portant autorisation, extension, refus d'autorisation ou d'extension, fermeture des établissements, des lieux de vie et d'accueil relevant de ma compétence exclusive ou conjointe pris en application des articles L. 312-1 et suivants du CASF ;

2) Les arrêtés de tarification des établissements pris en application des articles L. 314-1 et suivants du (CASF), ressortissant à la compétence exclusive ou conjointe du département pour lesquels le prix de journée demandé par l'établissement est supérieur d'au moins 10 % au prix de journée de l'année précédente.

Article 2 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Géraldine MALATIER**, Directrice Générale Adjointe SOLIDARITES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe ;

2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :

a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;

b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes.

3) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale, notamment dans le cadre de :

a) l'octroi de garanties d'emprunts au profit des organismes intervenant dans le domaine du logement social et des collèges privés,

b) la tarification des établissements à l'exclusion des actes visés à l'article 1er du présent arrêté,

c) l'attribution, retrait ou refus de bourses entretenues sur les fonds départementaux, telles que visées par l'article L. 3211-2, 13° du CGCT;

d) de la gestion budgétaire des collèges, dont notamment le visa des actes budgétaires.

4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, notes de service portant organisation de l'activité des services et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous son autorité ;

5) Les retraits d'agrément des accueillants familiaux prononcés selon la procédure d'urgence mentionnée à la dernière phrase de L. 441-2 du CASF ;

6) Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément d'adoption pris en application de l'article L. 225-2 du CASF ;

7) L'ensemble des actes et décisions se rapportant aux :

a) Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

b) Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF),

c) Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) ;

dont les actes en lien avec les autorités judiciaires.

8) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquérir un caractère définitif ;

9) Les dépôts de plainte ;

10) dans le cadre du pilotage du dispositif interne de gestion du Fond social européen (FSE) : les demandes de subvention en direction de l'Etat, les publications d'appels à projets, les rapports d'instruction des demandes locales de subvention, les rapports de contrôle de service fait, les rapports de contrôle issus des visites sur place, et tous actes administratifs et comptables liés au suivi et à l'évaluation de l'usage du FSE dans la mise en œuvre des politiques départementales

d'insertion socioprofessionnelle ;

11) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;

12) Les pièces administratives et comptables relatives au projet AJIR conventionné avec l'ANRU.

13) Les décisions relatives à l'agrément nécessaire à la profession d'assistant maternel ou d'assistant familial, prises après avis de la commission consultative paritaire départementale, en application des dispositions de l'article L. 421-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

14) Tous les actes énumérés par le présent arrêté.

TITRE 1: Service APPUI PILOTAGE

Article 3 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Gaëtane VAN BELLEGEM**, Chef du Service Appui Pilotage, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe:

2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :

a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;

b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;

3) dans le cadre du pilotage du dispositif interne de gestion du Fond social européen (FSE) : les demandes de subvention en direction de l'Etat, les publications d'appels à projets, les rapports d'instruction des demandes locales de subvention, les rapports de contrôle de service fait, les rapports de contrôle issus des visites sur place, et tous actes administratifs et comptables liés au suivi et à l'évaluation de l'usage du FSE dans la mise en œuvre des politiques départementales d'insertion socioprofessionnelle ;

4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion des agents du Service Appui Pilotage ;

Article 4 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Nicolas SAHIN**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes visés au 3 de l'article 3.

Article 5 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Sandrine BACCONNIER**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes visés aux 1, 2 et 3 de l'article 3.

TITRE 2 : Direction ENFANCE, SANTE, FAMILLE

Article 6 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Marc VOLLE**, Directeur ENFANCE, SANTE, FAMILLE, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants :

1) Correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;

2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

3) Tous actes techniques relevant spécifiquement de la Direction, dont notamment :

a) Les signalements d'enfant(s) en danger ;

b) les rapports de situation transmis aux autorités judiciaires ;

c) Les Procès-Verbaux de remise d'un enfant portant statut de pupille de l'Etat ;

- d) Les décisions d'aides financières en matière de Fonds d'Aide aux Jeunes de 18 à 25 ans ;
 - e) Les décisions relatives à la prise en charge d'un enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance, et en particulier :
 - Arrêtés d'admission ;
 - Contrats d'accueil provisoire ;
 - Tout acte d'action éducative (Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Action Educative à Domicile (AED),
 - Contrat " jeune majeur ", évaluations et enquêtes sociales ;
 - Tout acte financier lié à la prise en charge d'un enfant (transports, frais de loisirs...)
 - f) Les décisions relatives aux actes liés à l'exercice de la mission d'administration Ad Hoc en faveur des mineurs victimes ;
 - g) Les agréments des candidats à l'adoption ;
 - h) Les décisions d'octroi d'aides financières dans le cadre de l'activité du service ;
 - i) Les actes et correspondances conduisant à la préparation des arrêtés fixant la tarification des établissements recueillant habituellement des mineurs, à l'exclusion des arrêtés eux-mêmes ;
 - j) Les actes liés à la fonction de correspondant du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) et à celle de correspondant de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) ;
 - k) Les actes et les décisions se rapportant aux MAESF dont notamment l'attribution, le renouvellement, l'interruption ;
 - l) Les actes liés aux Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion des MJAGBF, dont notamment les décisions relatives aux contrats d'accompagnement social et les actes en lien avec les autorités judiciaires ;
 - m) Agréments, avertissements et refus d'agréments des assistants maternels et familiaux ;
 - n) Suspensions conservatoires d'agréments d'assistants maternels et familiaux ;
 - o) Les réponses aux recours gracieux relatifs au refus d'agréments d'assistants maternels et familiaux ;
 - p) Prises en charge des formations d'assistants maternels et familiaux (pour ceux employés par le Département) ;
 - q) Autorisations et avis relatifs aux modes de garde collectifs, requis en vertu des articles L. 2324-1 et L. 2324-3 du code de la santé publique ;
 - r) Les actes relatifs à la Protection Maternelle Infantile
 - s) les actes liés à l'animation et à la mise en œuvre du dispositif Centre de Lutte contre la Tuberculose (CLAT).
- 4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.
 - 5) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du CGCT à l'exclusion des actes permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif.
 - 6) les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint SOLIDARITES ;
 - 7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
 - 8) Les requêtes auprès du juge aux affaires familiales et tous actes y afférents ;
 - 9) Tous les actes afférents à la gestion de la CRIP ;
 - 10) Tous les actes afférents au fonctionnement du dispositif MNA (Mineurs non accompagnés) ;

- 11) L'utilisation du logiciel ZED® dans le cadre du dispositif d'Appui à l'Evaluation de la Minorité, et la réception des données à caractère personnel et informations mentionnées à l'article R.221-15-2 du code de l'action sociale et des familles, dans la limite du besoin d'en connaître, à l'exclusion de l'image numérisée des empreintes digitales ;
- 12) Tous les actes afférents aux contrôles et audits des ESMS et des lieux de vie et d'accueil ;
- 13) Les congés annuels, ordres de mission, frais de déplacements et les autres actes concernant la gestion des assistants familiaux.

Article 7 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI**, Chef du Service Ressources Enfance et Famille et **M. Bruce LARRIEU**, Chef du Service Protection de l'Enfance, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétence, les actes visés aux 1 à 4 et 8 à 12 de l'article 6 , et, en cas d'absences ou d'empêchements conjoints de M. Marc VOLLE et Mme Nathalie HALLARD, les actes visés au 13 de l'article 6.

Article 8 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Nathalie HALLARD**, Chef du Service de Placement Familial, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes visés aux 1 à 4 et 8 à 13 de l'article 6.

Article 9 : En cas d'absences ou d'empêchements conjoints de MM. Marc VOLLE, Bruce LARRIEU, Mmes Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI, Nathalie HALLARD, délégation est donnée à **Mme Caroline FAYETTE**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence, les actes visés au 1 de l'article 6.

Article 10 : Délégation directe et permanente est donnée à Mme le **Docteur Nathalie FREYNET**, Médecin départemental en charge de la coordination des missions de la PMI et des centres de planification familiale, de la Santé Publique, du parcours de soins des enfants confiés à l'ASE, et médecin référent du CLAT, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence, les actes visés aux 1, 3 c et m à s de l'article 6.

Article 11 : Délégation directe et permanente est donnée aux **Docteurs Patrick HUGUIES et Françoise DARGENT**, Médecins, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétence, les actes visés au 3 s de l'article 6.

Article 12 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Charlaïne DURAND**, cadre de santé en charge de l'animation et de la mise en œuvre du CLAT, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence, les actes visés aux 3 s de l'article 6.

Article 13 : Délégation directe et permanente est donnée aux **Docteurs Béatrice QUENARD et Véronique COMMARMOT**, Médecins, et à **Mmes Tatiana MOURI et Nathalie MATHEVET**, cadre de santé, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 3 m, r et s de l'article 6.

Article 14 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle HACHE**, infirmière coordinatrice et chargée du contrôle des ESMS, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1, 3 m à r et 12 de l'article 6.

Article 15 : En cas d'absences ou d'empêchements conjoints de MM. Marc VOLLE, Bruce LARRIEU et Mmes Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI, Nathalie HALLARD, délégation est donnée à **Mme Séverine MAS**, animatrice de la CRIP, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, tous les actes afférents à la gestion de la CRIP (notamment les transmissions

de signalements à l'autorité judiciaire) les actes visés aux 3 a, b et f de l'article 6 et ceux afférents à la gestion de la consultation des dossiers des anciens bénéficiaires (anciens mineurs confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfant et anciens mineurs pupilles de l'Etat).

Article 16 : En cas d'absences ou d'empêchements conjoints de MM. Marc VOLLE, Bruce LARRIEU et Mmes Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI et Nathalie HALLARD, délégation est donnée à **Mme Géraldine PIZZO** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 3 f, g et j de l'article 6.

Article 17 : En cas d'absences ou d'empêchements conjoints de MM. Marc VOLLE, Bruce LARRIEU, Mmes Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI, Nathalie HALLARD et Séverine MAS, délégation est donnée à **Mme Maria MARASCO** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 et 9 de l'article 6.

Article 18 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Marie-Françoise COSTE**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 11) de l'article 7, ainsi qu'en cas d'absences ou d'empêchements conjoints de MM. Marc VOLLE, Bruce LARRIEU et Mmes Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI, Nathalie HALLARD, les correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement du dispositif MNA les actes visés aux 3 b et 10 de l'article 6.

Article 19 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Christine ANJOLRAS**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 10 et 11 de l'article 6.

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Christophe FISCHER**, Chef du Service Judiciaire d'Action Educative (SJAE), à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Tous les actes techniques relevant spécifiquement du service dont notamment les rapports de situation et d'actualisation aux magistrats ;
- 3) Les décisions relatives aux aides financières d'aide à l'enfance au bénéfice des familles suivies par le Service Judiciaire d'action éducative ;
- 4) Les décisions d'admission dans le cadre d'un accueil à titre provisoire, d'une aide éducative à domicile (AED) au bénéfice des enfants suivis par le SJAE dans le cadre d'une mesure judiciaire d'AEMO ;
- 5) Les actes visés au 3 f de l'article 6 concernant les décisions relatives aux actes liés à l'exercice de la mission d'administration Ad Hoc en faveur des mineurs victimes ;
- 6) les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire, et notamment les remboursements des frais engagés pour le compte des enfants qu'ils accompagnent dans le cadre de leurs missions.

Article 21 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Sylvain DEDIDIER**, Directeur du Foyer de l'Enfance, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Correspondances diverses nécessaires au fonctionnement du Foyer ;
- 2) Tous les actes techniques relevant de l'établissement dont notamment :
 - a) Les signalements d'enfants en danger et les rapports de situation transmis aux autorités administratives et judiciaires ainsi que les actes listés aux 3) a, b, c, e et 10) de l'article 6 ;
 - b) Les documents administratifs concernant le suivi et la prise en charge des pensionnaires, sans

préjudice des actes relevant exclusivement des représentants légaux.

- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, rapports de stages des personnels, propositions de notation, d'avancement et de changement de grade et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les engagements de dépenses liés au budget de l'établissement et toutes les pièces financières relatives aux recettes ;
- 5) Les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement de Directeur général adjoint Solidarités ;
- 6) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Éric SEVILLA** et **Michel LANG** et à **Mme Cynthia MICHEL**, chefs de service du Foyer de l'Enfance, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1,2, 4 et 5 de l'article 21, ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Mme Géraldine MALATIER et de M. DEDIDIER, les dépôts de plainte relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental.

TITRE 3 : Direction de l'AUTONOMIE, DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Article 23 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Marc-François DUCROUX**, Directeur de l'AUTONOMIE, DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Arrêtés d'admission en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- 3) Arrêtés d'agrément ou de refus d'agrément au titre de l'accueil familial, pris en application du CASF, ainsi que les mises en demeure afférentes ;
- 4) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 5) Tous actes techniques spécifiques dans les domaines de compétence de la Direction et notamment les décisions d'admission ou de refus relatives à l'Aide Sociale à l'Hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, accueillies en établissement ou au domicile d'une personne agréée ;
- 6) Actes et correspondances conduisant à la préparation des arrêtés fixant la tarification des établissements recueillant habituellement des personnes âgées ou des personnes handicapées, à l'exclusion des arrêtés eux-mêmes ;
- 7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 8) Décisions attributives, d'abrogation ou de suspension en matière d'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), et de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- 9) Les mémoires introductifs d'instance, les observations et mémoires adressés aux juridictions civiles dans le cadre des successions ;
- 10) Les décisions de récupération sur les successions ;
- 11) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du CGCT à l'exclusion des actes permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif.
- 12) Les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 13) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 24 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Frédérique ALLAIRE** et à **MM. les Docteurs Jean-Charles FAYOLLE, Joël DUTERTRE, Philip CHALAMET** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Les validations des évaluations des GIR – Moyen- Pondéré ;
- 2) Les rapports de visite de conformité ;
- 3) Les courriers relatifs à la commission des plaintes et réclamation.

Article 25 : Délégation directe et permanente est donnée **Mme Isabelle GOURDON**, Directrice Adjointe, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Arrêtés d'admission en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- 3) Arrêtés d'agrément ou de refus d'agrément au titre de l'accueil familial, pris en application du CASF, ainsi que les mises en demeure afférentes ;
- 4) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 5) Tous actes techniques spécifiques dans les domaines de compétence de la Direction et notamment les décisions d'admission ou de refus relatives à l'Aide Sociale à l'Hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, accueillies en établissement ou au domicile d'une personne agréée ;
- 6) Actes et correspondances conduisant à la préparation des arrêtés fixant la tarification des établissements recueillant habituellement des personnes âgées ou des personnes handicapées, à l'exclusion des arrêtés eux-mêmes ;
- 7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 8) Décisions attributives, d'abrogation ou de suspension en matière d'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), et de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- 9) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du CGCT à l'exclusion des actes permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif.
- 10) Les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités.

Article 26 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Christian CHALBOS**, Chef du Service Administration Gestion, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence les actes suivants :

- 1) Correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes, et notamment les pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes liées à l'APA en établissement et à domicile, à l'ACTP, à l'Aide-Ménagère, à l'Aide Sociale à l'Hébergement, à la PCH et au transport des élèves handicapés ;
- 3) Tous actes techniques spécifiques relevant du service, dont notamment :
 - a) Tous actes relevant de la publicité foncière, y compris les mainlevées d'hypothèques totales ou partielles ;
 - b) L'ensemble des décisions administratives et des décisions de versement relatives à l'APA et à la PCH ;
 - c) Toutes les décisions d'admission ou de refus relatives à l'Aide Sociale à l'Hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, accueillies en établissement ou au domicile d'une personne agréée.

- 4) Les observations et mémoires adressés aux Juges aux Affaires Familiales dans le cadre de la participation des débiteurs d'aliments aux frais d'hébergement en établissement ;
- 5) Les mémoires introductifs d'instance, les observations et mémoires adressés aux juridictions civiles dans le cadre des successions ;
- 6) Les décisions de récupération sur les successions ;
- 7) Les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 8) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 27 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Béatrice ARGENCE**, Adjointe au Chef du Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence les actes suivants :

- 1) Correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes, et notamment les pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes liées à l'APA en établissement et à domicile, à l'ACTP, à l'Aide-Ménagère, à l'Aide Sociale à l'Hébergement, à la PCH et au transport des élèves handicapés ;
- 3) Tous actes techniques spécifiques relevant du service, dont notamment :
 - a) Tous actes relevant de la publicité foncière, y compris les mainlevées d'hypothèques totales ou partielles ;
 - b) L'ensemble des décisions administratives et des décisions de versement relatives à l'APA et à la PCH ;
 - c) Toutes les décisions d'admission ou de refus relatives à l'Aide Sociale à l'Hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, accueillies en établissement ou au domicile d'une personne agréée.
 - 4) Les observations et mémoires adressés aux Juges aux Affaires Familiales dans le cadre de la participation des débiteurs d'aliments aux frais d'hébergement en établissement ;
 - 5) Les mémoires introductifs d'instance, les observations et mémoires adressés aux juridictions civiles dans le cadre des successions ;
 - 6) Les décisions de récupération sur les successions ;
 - 7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 28 : En cas d'absences ou d'empêchements conjoints de M. Christian CHALBOS, Chef du Service Administration Gestion et de Mme Béatrice ARGENCE, Adjointe au Chef de Service, délégation est donnée à **Mme Cécile CHAPURLAT** et **M. Patrick GARCIA**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1, 2, 3, 4 et 5 de l'article 26.

Article 29 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Valérie LASSALLE CHAILAN**, Chef du Service Accès aux Droits, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence les actes suivants :

- 1) Tous actes et correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes, notamment les décisions de versement afférentes aux subventions d'équipement ou de fonctionnement ainsi qu'à la tarification et au suivi des établissements et services pour personnes handicapées et relatives à l'aide sociale dans le cadre de l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées ;
- 3) Tous actes techniques spécifiques relevant du service ;
- 4) les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 5) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes

concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 30 : Délégation directe et permanente est donnée à **en cours de recrutement**, Adjoint au Chef du Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence les actes suivants :

- 1) Tous actes et correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes, notamment les décisions de versement afférentes aux subventions d'équipement ou de fonctionnement ainsi qu'à la tarification et au suivi des établissements et services pour personnes handicapées et relatives à l'aide sociale dans le cadre de l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées ;
- 3) Tous actes techniques spécifiques relevant du service ;
- 4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 31 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Magaly COCLET**, Chef du Service Pilotage des Etablissements et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence les actes suivants :

- 1) Tous actes et correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service, notamment en matière de tarification des établissements ou services pour personnes âgées et pour personnes handicapées, à l'exclusion des arrêtés eux-mêmes ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes, notamment les décisions de versement afférentes aux subventions d'équipement ou de fonctionnement ainsi qu'à la tarification et au suivi des établissements et services pour personnes handicapées et relatives à l'aide sociale dans le cadre de l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées ;
- 3) Tous actes techniques spécifiques relevant du service ;
- 4) les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 5) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 32 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme COCLET, délégation est donnée à **Mmes Marie-Laure GRILLET, Delphine DORSO, Loubna BOUNGUAB, Juliette LEMAIRE et MM Jean-Michel BADEL et Alain DUBUIS-PELLIZZARI**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 à 3 de l'article 31.

Article 33 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Thomas JOURDAN BOURBON**, Chef du Service Projets Partenariats Proximité, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence,

- 1) les correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Tous actes techniques spécifiques relevant du service
- 3) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes, notamment les décisions de versement afférentes aux subventions d'équipement ou de fonctionnement relatives à l'aide sociale dans le cadre de l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées ;
- 3) les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 34 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas JOURDAN BOURBON, Chef du

Service Projets Partenariats Proximité, délégation est donnée à **Mme Laurence LIANZON** et à **M. Marcel ROSSO**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, tous actes et correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du service concernant l'accueil familial.

TITRE 4 : Direction de l'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE et de l'INSERTION

Article 35 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Alice JARDIN**, Directrice de l'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE et de l'INSERTION, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence, les actes suivants :

- 1) Correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Tous actes techniques relevant spécifiquement de la Direction ;
- 4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 5) Les décisions relatives à la gestion individuelle du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui ne sont pas déléguées aux organismes payeurs ;
- 6) Les décisions relatives à l'attribution des aides individuelles prises dans le cadre des aides au logement, relevant de ma compétence ;
- 7) Les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 8) Les conventions afférentes aux aides au logement "très social privé" ou Programmes Sociaux Thématiques ;
- 9) Tous actes relatifs à l'octroi d'aides et de garanties d'emprunts au profit des organismes intervenant dans le domaine du logement social ;
- 10) Les demandes de subventions bilatérales au titre du FSE, ainsi que tout acte se rapportant à ces demandes ou sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et aux contrôles des subventions concernées.
- 11) Les actes et les décisions se rapportant aux MASP et aux MAESF, dont :
 - a) L'attribution, le renouvellement et l'interruption d'une MASP et/ou MAESF ;
 - b) Tous les actes en lien avec les autorités judiciaires;
 - c) Les décisions relatives aux contrats d'accompagnement social ;
- 12) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 36 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Brigitte PION**, Chef du Service Action Sociale et Logement, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence, les actes visés aux 1 à 4 et 6 à 7 de l'article 35.

Article 37 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Aline BOURGEAT**, Chef du Service Insertion, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 à 5, 7 et 10 de l'article 35, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétence.

Article 38 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Carol PEYRONNET** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1, 2, 5 et 7 de l'article 35 en tant qu'ils se rapportent à la gestion courante du RSA

TITRE 5 : Directions TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE

Article 39 : Délégation directe et permanente est donnée, dans la limite du ressort territorial de chacune des Directions Territoriales d'action sociale :

- Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-OUEST, à Mme Ginette GOURDON, Directrice territoriale d'action sociale SUD-OUEST,
- Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale CENTRE, à Mme Clarisse VIALLE, Directrice territoriale d'action sociale CENTRE
- Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale NORD, à Mme Catherine RAZE, Directrice territoriale d'action sociale NORD,
- Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-EST, à Mme Anne-Claire CAMPESE, Directrice territoriale d'action sociale SUD-EST,

à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, dans la limite de leur compétence territoriale respective, les actes suivants :

- 1) Correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du Territoire d'action sociale ainsi qu'à la gestion de la ACTP, de l'Aide-Ménagère, la PCH et de l'APA à domicile ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées par le service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes (y compris la gestion du fonds de l'aide à l'insertion) ;
- 3) Tous actes et conventions spécifiques au Territoire d'action sociale notamment dans les domaines de l'insertion, des personnes âgées, des personnes handicapées, des moyens du service et de la prévention sociale et médico-sociale de l'enfance, de la Protection Maternelle Infantile et qui comprend les actes suivants à l'exclusion de tout acte d'action éducative et les décisions à caractère médical :
 - les rapports de situation transmis aux autorités judiciaires,
 - les décisions relatives à la prise en charge d'un enfant dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et en particulier :
 - Arrêtés d'admission ;
 - Contrats d'accueil provisoire et AED ;
 - Contrat " jeune majeur ", évaluations et enquêtes sociales ;
 - Tout acte financier lié à la prise en charge d'un enfant (transports, frais de loisirs...)
 - ;
 - Décisions d'allocation d'aide à l'enfance;
 - Contrat d'accueil avec les assistants familiaux ;
 - Actes liés à l'exercice de l'autorité parentale délégués à l'Aide Sociale à l'Enfance du Département ou correspondant à des actes relatifs à la gestion de la vie quotidienne des enfants confiés au service ;
- 4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements du personnel placé sous l'autorité du délégataire, et les autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire sauf les assistants familiaux ;
- 5) Les adaptations du plan d'aide des bénéficiaires de l'APA à domicile, rendues nécessaires par une augmentation du tarif des heures ménagères, sans que ces adaptations puissent conduire à une réduction du nombre d'heures d'aides ménagères effectuées ou à une réduction des autres prestations prévues au plan d'aide ;
- 6) Les pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes liées à l'ACTP, à l'Aide-Ménagère et à la PCH ;
- 7) Les actes administratifs spécifiques à l'APA à domicile, à l'ACTP, à l'Aide-Ménagère et à la PCH, dont notamment :
 - a) Les décisions d'attribution, de refus, de suspension ou de suppression de l'APA à domicile ;
 - b) Les décisions d'attribution, de refus, de suspension ou de suppression de l'Aide-Ménagère ;
 - c) Les décisions relatives au versement, à la suspension ou à la suppression du versement de l'ACTP et de la PCH ;
 - d) Les décisions se rapportant à la PCH et APA dite " d'urgence " ;
- 8) Les décisions individuelles relatives à la gestion du RSA et portant :

- a) Renouvellement de droits ;
- b) Accord pour avance sur droits supposés ;
- c) Rejet d'une demande pour dossier incomplet ;
- d) Attestation de droit ;
- e) Interruption conservatoire du versement de l'allocation en cas de retour de correspondance " n'habite pas à l'adresse indiquée " ;
- f) Rejet d'une demande pour non validation du contrat d'insertion, faisant suite à une radiation pour non validation du contrat d'insertion, entre le 5ème mois et le 12ème mois après la radiation ;
- g) Décisions de suspension de l'allocation en cas de non élaboration ou de non renouvellement du contrat d'engagements réciproques lorsque l'allocataire ne se présente pas à un rendez-vous avec son référent ;
- h) Les décisions individuelles relatives à l'orientation, les actions d'accompagnement et la réorientation des bénéficiaires du RSA soumis à droits et obligations et portant :
 - Désignation du référent chargé de l'accompagnement ;
 - Désignation du correspondant social ;
 - Réorientation après avis de l'équipe pluridisciplinaire ;
 - Validation ou refus de validation du contrat d'engagements réciproques ;
 - Information du bénéficiaire de la mise en œuvre de la procédure de suspension.
- 9) Les agréments, avertissements et refus d'agréments d'assistants maternels et familiaux ;
- 10) Les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarités ;
- 11) Les décisions relatives à l'attribution des aides individuelles décidées dans le cadre des aides au logement ;
- 12) Les actes liés à l'exercice de l'autorité parentale délégués à l'Aide sociale à l'enfance du Département ou correspondant à des actes relatifs à la gestion de la vie quotidienne des enfants confiés au service ;
- 13) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 40 : Délégation directe et permanente est donnée :

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-OUEST :

- Mme le Docteur Véronique COMMARMOT, Chef de Service Santé Famille,
- Mme Sylvianne MUNCHIANDO, Chef de Service Prévention,
- M. Jean-François FARGIER, Chef de Service Enfance,
- Mme Véronique DERRIEN, Chef de Service Insertion,
- M. Matthieu COQUEREL (à compter du 10 mars 2020 et jusqu'au 10 mai 2020, Mme Marie-Laure CHAMBON), Chef de Service Autonomie.

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale CENTRE :

- Mme le Docteur Béatrice QUENARD, Chef de Service Santé Famille,
- Mme Evelyne NAVARRO, Chef de Service Prévention,
- M. Emmanuel COURTIAL, Chef de Service Enfance,
- Mme Sylvie GAILLARD, Chef de Service Insertion,
- Mme Isabelle JOLY, Chef de Service Autonomie,

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale NORD :

- Mme Nathalie MATHEVET, Chef de Service Santé Famille,
- Mme Annouck FLACHER, Chef de Service Prévention,
- M. Philippe DEPIERRE-ETHUIN, Chef de Service Enfance,
- M. Rémy SAPET, Chef de Service Insertion,
- Mme Elisabeth IQUEL, Chef de Service Autonomie.

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-EST :

- Mme Tatiana MOURI, Chef de Service Santé Famille,
- Mme Sandra SAOULI, Chef de Service Prévention,
- Mme Mathilde BERGER, Chef de Service Enfance,
- Mme Morgane FLAUGERE, Chef de Service Insertion,
- Mme le Docteur Frédérique ALLAIRE, Chef de Service Autonomie.

à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans la limite de leur ressort territorial respectif, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 39, à l'exclusion du 13.

Article 41 : Délégation est donnée à **M. Ludovic GREAUD**, Adjoint au Chef de Service Enfance de la Direction Territoriale d'action sociale SUD OUEST, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, et dans la limite de son ressort territorial, les actes visés à l'article 39 à l'exclusion du 13.

Article 42 : Délégation est donnée à **Mme Corinne NAUD**, Adjointe au Chef de Service Enfance de la Direction Territoriale d'action sociale SUD EST, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, et dans la limite de son ressort territorial, les actes visés à l'article 39 à l'exclusion du 13.

Article 43 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du chef de service, délégation est donnée à :

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-OUEST, **Mme Sylvie CHASTAGNOL** ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale CENTRE, **Mme Jocelyne NICOLAS** ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale NORD, **Mme Martine DESPESE** ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-EST, **en cours de recrutement** ;

à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, et dans la limite de leur compétence territoriale respective, tous les actes et courriers ainsi que les pièces financières relatives à la liquidation de l'APA, de l'ACTP, de l'Aide-ménagère et de la PCH.

Article 44 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, délégation permanente est donnée à :

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-OUEST, à **Mme Sandrine RIFFARD**, animatrice locale d'insertion ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale CENTRE, à **Mme Sandrine LAFONT**, animatrice locale d'insertion ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale NORD, à **Mme Elisabeth ROUDIER**, animatrice locale d'insertion ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-EST, à **Mme Chrystel DUPORT**, animatrice locale d'insertion ;

à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, et dans la limite de leur compétence territoriale respective, les décisions individuelles relatives à la gestion du RSA et portant :

- 1) Renouvellement de droits ;
- 2) Attestation de droits ;
- 3) Décisions individuelles portant désignation du référent chargé de l'accompagnement et/ou du correspondant social.

Article 45 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service : délégation est donnée à :

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-OUEST, à **Mme Myriam SOUCHE**, secrétaire de PMI ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale CENTRE, à **Mme Chantal JAVELAS**, secrétaire de PMI ;
Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale NORD, à **M. Guy MARQUIE**, secrétaire de PMI ;

Au titre de la Direction Territoriale d'action sociale SUD-EST, à **Mme Elisabeth MORENO**,
secrétaire de PMI ;

à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, et dans la limite de leur compétence territoriale respective, les correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Territoriale d'action sociale.

Article 46 : Délégation directe et permanente est donnée à **en cours de recrutement**, pilote de la MAIA couvrant le territoire de Privas, **Mme Elodie AIZAC**, pilote de la MAIA couvrant le territoire d'Annonay, et **en cours de recrutement**, pilote de la MAIA d'Aubenas, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétence, les actes et correspondances en tant qu'ils se rapportent à la gestion courante des MAIA.

Article 47 : L'arrêté n° 2020-98 du 7 février 2020 est abrogé.

Article 48 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03,

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 49 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont, chacun pour ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le **26 MARS 2020**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



26 MARS 2020

Reçu à la Préfecture le

Affiché en l'Hôtel du département le

Identifiant de télétransmission : **n° 176329**

26 MARS 2020

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-148

**Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Patrimoine,
Numérique, Mobilités**

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017;

Vu l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

VU l'arrêté n° 2020-94 du 7 février 2020 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Patrimoine, Numérique, Mobilités ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe AUBERT**, Directeur Général Adjoint PATRIMOINE, NUMERIQUE, MOBILITES, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, y compris les dépôts de plainte, à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif ;
- 5) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction Générale Adjointe;
- 6) Les dépôts de plainte ;
- 7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public
- 8) Tous les actes énumérés par le présent arrêté.

TITRE 1 : Direction des ROUTES et des MOBILITES

Article 2 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Yann BACCONNIER**, Directeur des ROUTES et des MOBILITES, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction des ROUTES et des MOBILITES ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction des ROUTES et des MOBILITES : toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les arrêtés et actes relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;
- 4) Les correspondances liées à la gestion des demandes de subventions, les accusés de réception, les demandes de pièces complémentaires;
- 5) Les notes de services portant organisation de l'activité des services placés sous son autorité, à l'exclusion de celles dont le contenu nécessiterait un avis préalable du Comité Technique (CT) et des intérimaires permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des services et territoires ;
- 6) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, les paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 7) Tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée ;
- 8) Tous actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des

ROUTES et des MOBILITES dont notamment :

- a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
 - b) Le visa des plans d'exécution,
 - c) La signature des promesses de vente et notariés constatant les transactions foncières,
 - d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques,
- 9) Les correspondances diverses relatives aux avis du Département en tant que personne publique associée sur les documents de planification des collectivités territoriales: PLU, PLUi, SCOT,
- 10) Les demandes d'autorisations d'urbanisme,
- 11) Les dépôts de plainte ;
- 12) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES ;
- 13) Les actes résultant de l'exécution des conventions d'Assistance Technique aux Collectivités;
- 14) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
- 15) Tous les actes du présent arrêté, en tant qu'ils relèvent de la compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES.

II - Dans la fonction de cadre de permanence :

- 1) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie ;
- 2) Les décisions de renfort avec ou sans astreinte des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière pour la direction des ROUTES et des MOBILITES et sur l'ensemble du territoire départemental ;
- 3) Ainsi que pour la partie "bâtiments", les actes nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments utilisés par la collectivité.

Article 3 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Franck STEFANINI**, Directeur Adjoint des ROUTES et des MOBILITES, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes de l'article 2.

Article 4 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Bella BALDY**, Responsable d'unité assistance de direction/secrétariat, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de l'unité ;
- 2) Les congés annuels et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 5 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Xavier CHEYNEL**, Chef du Service Pilotage par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CHEYNEL, à **Mme Aurélie VIAU**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction des ROUTES et des MOBILITES, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les notifications des décisions de subventions et participations accordées par l'Assemblée Départementale ;
- 4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, indemnités d'astreinte, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 6 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Katia CHAVANT, Aurélie VIAU, Amandine HENRI, Sonia FRECHET et MM. Jean-Luc RIBES, Christian CARTU**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs les actes visés au 1 de l'article 5.

Article 7 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Laurent BRUN**, Chef du Service Aménagement, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES dont notamment :
 - a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
 - b) Le visa des plans d'exécution,
 - c) La signature des promesses de vente et des compromis de vente,
 - d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques.
- 4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, indemnités d'astreinte, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 8 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-François GRANET**, Chargé du bureau d'étude et du domaine des grands travaux et des opérations complexes, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés à l'article 7, mais limités aux agents du bureau d'étude pour le 4).

Article 9 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Anthony BAZIN**, Chargé de Mission Paysage, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de sa mission.

Article 10 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Pascal PLANEL et Grégory REYNIER**, Chargés de Mission Sécurité, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de leur mission.

Article 11 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Marianne MARTINEZ** ainsi qu'à **MM. Sébastien DUFOUR, Mike KWIECIEN** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au 1 de l'article 7 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 12 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jérôme ROUSSIN**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, et les actes visés au 1 de l'article 7.

Article 13 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Karine SALGUES**, Chef du Service Entretien Exploitation, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Tous les actes relatifs à la gestion du domaine public, dont notamment les arrêtés relatifs à la

gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;

4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 14 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Marcel COIN, Frédéric CASTERA, Julien SALGUERO et Éric PEYRONNET**, Service Entretien Exploitation, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs les actes visés au I- 1 de l'article 13 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 15 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Luc HAESSIG**, Chargé de l'information de la gestion du trafic et de la présentation du domaine public, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité les actes suivants :

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- 2) Tous les actes relatifs à la gestion du domaine public, dont notamment les arrêtés relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;
- 3) Les promesses de vente, actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières dans le cadre des procédures domaniales.

II – Dans la fonction de cadre de permanence, les actes visés aux II-2 et 3 de l'article 2.

Article 16 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle RIOU**, Chargée du domaine gestion du domaine public, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- 2) Tous les actes relatifs à la gestion du domaine public, dont notamment les arrêtés relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;
- 3) Les promesses de vente, actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières dans le cadre des procédures domaniales ;

Article 17 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe SABY**, Chef du Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

I – Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires, gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES dont notamment
 - a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
 - b) Le visa des plans d'exécution,
 - c) La signature des promesses de vente, des actes administratifs et notariés constatant les

transactions foncières,

d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques.

II – Dans la fonction de cadre de permanence les actes visés aux II de l'article 2.

Article 18 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe MARTIN**, Adjoint au chef de Service Réhabilitation et Patrimoine, Chef de projet BDR et Chargé du domaine risques naturels et des projets spécifiques, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au I – 1) et 4) de l'article 17 et en l'absence de M. Philippe SABY, les actes visés au I – 2) et 3) de l'article 17.

Article 19 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jean-Marie AUDIGIER, Philippe CHAMPANHET**, Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au I- 1 de l'article 17 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Rémy CHARENTUS**, Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux I – 1 et 4 de l'article 17 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 21 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Laure HAILLET-DE-LONGPRE, Vanina SORIANO**, Chargées de Mission Urbanisme et Mobilités, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés au I – 1), 5) et 9) de l'article 2.

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Emilie DE MIN, M. Lionel TORRES et M. Bernard DEBOS**, Responsables de Territoires, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de leur territoire ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées par leur Territoire, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les actes relatifs à la gestion, la conservation, la police et l'exploitation du domaine public routier, dont notamment :
 - a) Les autorisations de travaux pour la pose de canalisations d'eau, de gaz, d'assainissement, d'électricité, de lignes de télécommunications et autres ;
 - b) Les autorisations ou refus des permis de stationnement et des permissions de voirie, à l'exception de celles concernant les opérateurs de télécommunication, les distributeurs de carburant, les voies ferrées particulières, les ouvrages de franchissement supérieurs et inférieurs ;
 - c) Les arrêtés d'alignement individuel ;
 - d) Les avis délivrés dans le cadre de la création ou modification d'un accès à une route départementale sauf si elle est classée dans le réseau ossature ;
 - e) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" :
 - ne comportant pas interdiction totale de circuler ;
 - comportant une interdiction totale de circuler, en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie, et n'excédant pas 24 heures ;
 - comportant interdiction totale de circuler, pour des durées unitaires inférieures à 48 heures sauf en cas de désaccord avec le Maire ou le Conseiller Départemental concerné.
- 4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du

délégataire ;

5) Tous actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES dont notamment :

- a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre interne;
- b) Le visa des plans d'exécution ;
- c) Les promesses de vente et les documents d'arpentage liés aux procédures d'acquisitions foncières ;
- d) Les actes notariés constatant les transactions foncières.

6) Tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée ;

7) Les dépôts de plainte ;

8) Les actes résultant de l'exécution des conventions d'Assistance Technique aux Collectivités.

II – Dans la fonction de cadre de permanence et sur l'ensemble du département :

- 1) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie ;
- 2) les décisions de renfort avec ou sans astreinte des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière pour la direction des ROUTES et des MOBILITES et sur l'ensemble du territoire départemental ;
- 3) Ainsi que pour la partie "bâtiments", les actes nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments utilisés par la collectivité.

Article 23 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Christine BADET, MM. Lionel FANIA, Bernard TOUREL, Antoine NAUDY, Olivier EVESQUE et Jean-Louis VERT**, Responsables de Territoires adjoints, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

1) Dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8 de l'article 22 ;

2) Dans la fonction de cadre de permanence et sur l'ensemble du département les actes visés au II- de l'article 22 ;

3) En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable de Territoire, les actes visés au I- 2 du même article.

Article 24 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Catherine BARDIAU, Valérie DRUANT et Stella VIALLET**, Responsables d'Unités "Administratif", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22.

Article 25 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jérémie MAZET, Frédéric MAURICE et Christophe VEOL**, Chefs d'Unités "Etudes", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 26 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Sébastien CHAZOT, Joseph Dominique ROBERT et Jérôme HEMONIC**, Chefs d'Unités "Gestion du Domaine Public et Ouvrages d'Art", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1, 3 uniquement pour le réseau RIL, et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de leur Responsable de Territoire et de leurs Responsables de Territoires Adjoints, les actes visés au I- 3 du même article.

Article 27 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. David BLACHIER, François DE BATTISTI, Raphaël ALLIX, Jean-René GRAS, Serge FRELET, Daniel VALLEE, Éric FARCY, Francis BAUR, René MOREL, Raphaël ROLLAND, Dominique CHABANIS, Frédéric**

LABALME, Responsables Entretien Exploitation des Routes, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 28 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jean-François PHILIPPOT, Stéphane BORCIER, Franck SLUPCZEWSKI, Sébastien SARRASIN, Lionel TOMASINO, Frédéric PICHOT, Didier BASTIDE, Frédéric VERNET, Mikaël VIALLE, Patrick CHAMP, Joël MARNAS, (recrutement en cours), Éric ALBERTI, (recrutement en cours), Laurent CHATAIN, Romain GARDE, Denis BERNARD, Nicolas TEYSSIER, Joris PILI, Philippe UGUEN, Jean-François LUCAS, Jean Frédéric HELMER, Lucas FAY, Nicolas PHILIPPOT (à compter du 1^{er} avril 2020)**, Responsables Entretien Exploitation des Routes adjoints, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 29 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Anne VERNET, Elisabeth PERIDON MM. Jean-Luc ROCHETTE, Guillaume CLEMENT, Julien LOYRION, Michel LEVEQUE, Sylvain GARNIER, Cédric GUICHARD, Romain PELISSIER, Joël VALETTE, Christophe BASSIER, Patrick CHIFFE, Christian MANIFACIER, Jean-François CHANEAC, Tony NURY, Jean-Marie SYLVESTRE, Patrick RAOUX, Frédéric CHARVILLAT**, Chargés d'Opération, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 8 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 30 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jacky CHAUSSABEL, Denis FLORENSON, Alain AOMAR, recrutement en cours, recrutement en cours, Hervé LAURENT, Franck CHABANY, Denis GERBEAU, Frédéric DEBARD, Didier VALLON, Didier ROCHE, Jean-Claude RIFFARD**, Opérateurs Gestion du Domaine Public chargés des Ouvrages d'Art, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au I- 1 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

TITRE 2 : Direction de l'IMMOBILIER, des ACHATS et des MOYENS

Article 31 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Didier CHATEAU**, Directeur de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Toute pièce financière relative à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction ;
 - c) Les devis de prestations réalisées en régie relevant de son domaine de compétence.
- 3) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Tous actes relevant du domaine de compétence de la Direction, dont notamment :
 - a. Approbation du programme et ses modifications éventuelles des ouvrages relevant de la loi MOP, pour les procédures ne relevant pas du concours ;

- b. Validation d'avant-projet sommaire (APS) et/ou d'avant-projet définitif (APD) dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne ;
 - c. La signature des promesses de vente et compromis de vente,
 - d. Les baux d'une durée n'excédant pas douze ans ;
 - e. Les actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens en la forme notariée ;
 - f. Les actes liés à la représentation du Département lors de procédures d'expropriation ;
 - g. Les protocoles d'accords transactionnels en lien avec des opérations portant sur des bâtiments départementaux.
- 5) Les dépôts de plainte.
- 6) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS ;
- 7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
- 8) Tous les actes du présent arrêté, en tant qu'ils relèvent de la compétence de la Direction de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS.

Article 32 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Michel CHAMPANHET**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions les actes de l'article 31.

Article 33 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine GARCIA**, Chef du Service Gestion, Animation, Coordination, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

- 1) Les actes visés au 1 et 3 de l'article 31.
- 2) En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud TESTUD, Cédric FERRUT, Patrice VANNIER et Mme Anne RANU, les actes visés au 2 b de l'article 31.

Article 34 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Renaud TESTUD**, Chef du Service Construction et Maintenance des Bâtiments, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 31.

Article 35 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jérôme GAFFODIO**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 31.

Article 36 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Stéphanie JANOIR, Claire ROUCHIER, Anne-Lise VIOUGEAS, Pauline CORSON** et **MM. Michaël MEJEAN, Pierre PATUREL, Jean-Marc MOULIN, Stéphan RAYNAUD** et **Clément CHAUSI**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de leurs attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 31.

Article 37 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Sandrine VIGNE, Laurence GRAVIER** et **Anne-Marie NOGARET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences, les actes visés aux 1 et 2 a et b de l'article 31.

Article 38 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Cédric FERRUT**, Chef du Service Garage Ateliers Mécaniques à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 31.

Article 39 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Vincent HILAIRE**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre

de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article de l'article 31.

Article 40 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET, Cédric FERRUT et Vincent HILAIRE, délégation de signature est donnée à **MM. Jérôme MAZE, Benoît RECOULY, Jacky DELOCHE et René DUFAUT** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés au 2 a de l'article 31.

Article 41 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Patrice VANNIER**, Chef du Service Commande Publique, Achats et Approvisionnements, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 3 de l'article 31.

Article 42 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Lydie CHAZEL**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 31.

Article 43 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Éric ALLEGOET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de ses attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 31.

Article 44 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Anne RANU**, Chef du Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b, 3 et 4 de l'article 31 ainsi que les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

Article 45 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Mme Nathalie NOYER, M. Sébastien LOUIS**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les demandes de renseignements auprès des services des hypothèques et du cadastre et les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service.

Article 46 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET et de Mme Anne RANU, délégation est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Nathalie NOYER et M. Sébastien LOUIS** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 31, les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

TITRE 3 : Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES

Article 47 : Délégation directe et permanente est donnée à **(recrutement en cours)**, Directeur SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction et du service, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction et le service :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction et le service ;

- 3) Les dépôts de plainte ;
- 4) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 5) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 48 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle COLOMB**, Directrice adjointe et Chef du service Etudes et Usages numériques, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 47.

Article 49 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Maxime CHEVRY**, Chef du Service des Infrastructures Numériques, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 47.

Article 50 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Joël ROLLIN**, Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 47.

Article 51 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Joël VOLLE**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 47.

TITRE 4 : Direction des ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Article 52 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Corinne PORTE**, Directrice des ARCHIVES DEPARTEMENTALES, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application de décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale;
- 5) Les dépôts de plainte ;
- 6) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 53 : Délégation est donnée à **M. François STEVENIN**, Directeur adjoint, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité les actes visés aux 1 à 4 de l'article 52.

Article 54 : L'arrêté n° 2020-94 du 7 février 2020 est abrogé.

Article 55 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 56 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le **26 MARS 2020**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



26 MARS 2020

Reçu à la Préfecture le

26 MARS 2020

Affiché en l'Hôtel du département le

Identifiant de télétransmission : n° **A6332**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2020-149

Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Citoyenneté et Transition des Territoires

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

VU l'arrêté n° 2020-1 du 9 janvier 2020 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Citoyenneté et Transition des Territoires ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Emilie BRET**, Directrice Générale Adjointe CITOYENNETE ET TRANSITION DES TERRITOIRES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction Générale Adjointe ;
- 4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous son autorité ;
- 5) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
- 6) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont les dépôts de plainte, à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif ;
- 7) Tous les actes énumérés par le présent arrêté.

TITRE 1: Service PROJETS STRATEGIQUES ET ADMINISTRATION GENERALE

Article 2 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Clothilde LAFAYE**, Chef du Service Projets Stratégiques et Administration Générale, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Les congés annuels des agents ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous son autorité.

TITRE 2 : Direction de la CULTURE

Article 3 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Sébastien ETIENNE**, Directeur de la CULTURE, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants relevant de la Direction de la CULTURE :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les arrêtés, conventions et décisions du Président du Conseil Départemental subséquents aux décisions exécutoires prises par l'Assemblée Départementale, la Commission Permanente ou le Président du Conseil Départemental.
- 5) Les contrats de travail et les actes connexes concernant les Intervenants Pédagogiques et les artistiques mobilisés pour l'ensemble des actions de la Direction.
- 6) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.
- 7) Les dépôts de plainte.

Article 4 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Sylvie SACHDEVA-VALIN**, Directrice Adjointe de la Culture et Responsable de la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes de l'article 3.

Article 5 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire GERAUD STEWART**, Chef de Service Archéologique Départemental Muséal, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants, relevant du Service :

- 1) Les actes visés aux 1 à 3 de l'article 3,
- 2) Les contrats de travail et les actes connexes concernant les intervenants pédagogiques et artistiques mobilisés pour l'ensemble des actions du service.
- 3) Les arrêtés portant nomination de collaborateurs occasionnels du service public intervenant bénévolement pour les actions du service.
- 4) Les actes suivants relatifs aux travaux d'aménagement du site archéologique d'Alba-La-Romaine :
 - 1) Les correspondances diverses ;
 - 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes.
- 5) les procès-verbaux découlant de la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive.

Article 6 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Audrey SAISON** et **M. Nicolas LATEUR**, archéologues au sein du Service Archéologique Départemental Muséal, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaine de compétences, les procès-verbaux découlant de la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive.

Article 7 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Lionel MARIANI**, Chef de Service Administration Générale, Ressources et Evaluation à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 à 6 de l'article 3, relevant de la Direction de la Culture.

Article 8 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Anaïs MORAND**, Chef de Service Transversalités, Accompagnement des Acteurs et des Territoires à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants, relevant du Service :

- 1) Les actes visés aux 1 à 3 de l'article 3,
- 2) Les contrats de travail et les actes connexes concernant les intervenants pédagogiques et artistiques mobilisés pour l'ensemble des actions du service,

- 3) Les arrêtés portant nomination de collaborateurs occasionnels du service public intervenant bénévolement pour les actions du service,
- 4) En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sébastien ETIENNE, Mme Sylvie SACHDEVA-VALIN et Lionel MARIANI, les actes relevant de la Direction de la Culture et visés à l'article 3, à l'exclusion du 7.

Article 9 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Sylvie SACHDEVA-VALIN**, Directrice Adjointe de la Culture et Responsable de la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application de décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale;
- 5) Les dépôts de plainte ;
- 6) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 10 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Violaine CHARREL**, Cheffe de service politique documentaire et accompagnement des bibliothèques et **Mme Pauline KURTZ**, cheffe de service adjointe politique documentaire et accompagnement des bibliothèques, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et leurs domaines de compétences, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sylvie SACHDEVA-VALIN**, les actes visés au 2 a de l'article 9.

TITRE 3 : Direction des POLITIQUES TERRITORIALES

Article 11 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire PLATTARD**, Directrice des POLITIQUES TERRITORIALES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants relevant de la Direction :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement de la Direction, dans la limite :
 - a) Des lettres de transmission des décisions de subvention, dont les accusés de réception de dossiers incomplets pour ce qui concerne les demandes de subvention ;
 - b) Des lettres de demandes de renseignements ou de pièces complémentaires ;
 - c) Des lettres aux pétitionnaires attestant de la réception des dossiers complets de demandes de subvention, ou de notification de rejet desdites demandes en application du règlement départemental ;
 - d) Des bordereaux de transmission ;
 - e) Des copies certifiées conformes des actes du Département ;
 - f) Des réponses à des demandes de renseignements ne portant pas engagement du Département ;
 - g) Des réponses aux notaires attestant que les biens en vente ne sont pas compris dans une zone de préemption Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
 - h) Des demandes d'avis des collectivités, organismes et autorités, prévus dans le cadre de

- la mise en œuvre des procédures liées à l'aménagement foncier agricole et forestier et à la réglementation des boisements.
- i) Des réponses positives à des demandes de dérogation des collectivités-maîtres d'ouvrages (ou pétitionnaires) pour engager des travaux avant l'obtention des subventions ;
 - j) Des réponses positives à des demandes des collectivités-maîtres d'ouvrages (ou pétitionnaires) concernant la prolongation de durées de validité des subventions.
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
- a) Les attestations de services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir ordonnancement des dépenses ;
 - b) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les promesses de vente et les actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières ;
- 4) Les conventions ou actes visant à la mise à disposition du Département de locaux, de salles, d'expositions, de matériels ou éléments d'expositions à l'occasion d'évènements ou de manifestations organisées à l'initiative de la Direction.
- 5) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale;
- 6) Les congés annuels et autorisations d'absence des agents, les ordres de mission, les frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
- 8) Les dépôts de plainte

Article 12 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Christine BENOIT**, Directrice Adjointe et Chef du service Solidarité avec les Territoires / Eau, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes de l'article 11.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice des POLITIQUES TERRITORIALES, et de Christine BENOIT, délégation est donnée à **Mmes Christel BOYER, Corinne AVON, Esther VIALLE et M. Didier BOULLE**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétence les actes visés au 1 a à f et 2, 3 et 4 de l'article 11.

Article 14 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Nicolas DUPUY**, Chef du Service des Sports, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes prévus aux 1, 2, 3, 4 et 7 de l'article 11.

Article 15 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de la Directrice des Politiques Territoriales, de Christine BENOIT et de Nicolas DUPUY, délégation est donnée à **M. Cédric FILLIAT**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

Article 16 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Bruno DAMIENS**, Responsable de la base du Queret, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes de gestion courante relevant du domaine de la gestion de la base du Queret, ainsi, que dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 2 b de l'article 11 dans la limite de 15 000 € HT.

Article 17 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice des POLITIQUES

TERRITORIALES, et de Christine BENOIT, délégation est donnée à **M. Francis HUBERT** et à **Mme Véronique MEULSON** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétence les actes visés au 1 a à f et 2 de l'article 11.

Article 18 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Christophe SAUTIERE**, Chef du Service Espaces Naturels / Forêt, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes prévus aux 1, 2, 3, 4 et 6 de l'article 11.

Article 19 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice des POLITIQUES TERRITORIALES, de Christine BENOIT et de M. Christophe SAUTIERE, délégation est donnée à **Mmes Carine HOPP** et **Aude CATHALA**, et à **MM. Dominique GUILLEMET** et **André-Claude CRUMIERE** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétence les actes visés au 1 a à f et 2 de l'article 11.

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Christophe ROCHE**, Chef de l'unité Forestiers Sapeurs, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes de gestion courante relevant du domaine des Forestiers Sapeurs, ainsi que, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 2 b de l'article 11 dans la limite de 15.000 € HT.

Article 21 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, délégation est donnée à **M. Nicolas MANEVAL**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 2b de l'article 11 dans la limite de 15 000 € HT.

TITRE 4 : Direction DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE.

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine BERNE**, Directrice de l'EDUCATION, de la JEUNESSE et VIE ASSOCIATIVE, déléguée à la gestion des dispositifs, et à **M. Ludovic DUMAS** Directeur de l'EDUCATION, de la JEUNESSE et VIE ASSOCIATIVE, délégué aux projets, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité chacun dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes.
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les arrêtés et décisions du Président du Conseil Départemental subséquents aux décisions exécutoires prises par l'Assemblée Départementale, la Commission Permanente ou le Président du Conseil Général, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
- 5) Les arrêtés et décisions du Président du Conseil Départemental portant attribution, retrait ou refus de bourses entretenues sur les fonds départementaux, telles que visées par l'article L. 3211-2, 13° du CGCT ;
- 6) Les accusés de réception des actes des conseils d'administration des collèges publics, les visas des actes budgétaires et financiers ainsi que les règlements conjoints des actes budgétaires de ces établissements ;

7) Les dépôts de plainte à l'exclusion de ceux relatifs aux violences physiques à l'égard du personnel départemental sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général adjoint Solidarité, Education et Jeunesse ;

8) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;

9) les pièces administratives et comptables relatives au projet AJIR conventionné avec l'ANRU.

Article 23 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Martine JOUAN**, Chef du Service de l'Éducation et Relations aux Collèges, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux articles 22 à l'exclusion du 8).

Article 24 : Délégation est donnée à **Mme Laurence PREST** et à **M. Vincent FRANSIOLI BORGNA**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

1) Les accusés de réception des actes des conseils d'administration des collèges publics tels que visés au 6 de l'article 22 ;

2) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JOUAN, les actes visés aux 1 et 2 de l'article 22 ;

3) En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. Ludovic DUMAS, Mmes Catherine BERNE et Mme Martine JOUAN, les actes visés au 6 de l'article 22.

Article 25 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Sophie RIBES LASSALE**, Chef du Service de la Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 à 4, et 9 de l'article 22.

Article 26 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Mmes Sophie RIBES LASSALE et de Catherine BERNE, délégation est donnée à **Mme Magali FENOUIL**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes visés aux 1 à 2 de l'article 22.

Article 27 : L'arrêté n° 2020-1 du 9 janvier 2020 est abrogé.

Article 28 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

-d'un recours gracieux

-d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 29 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le

26 MARS 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le **26 MARS 2020**
Affiché en l'Hôtel du département le **26 MARS 2020**
Identifiant de télétransmission : **n° 176335**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

DÉCISION n°2020-150

Portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 10 000 000 € auprès de La Banque Postale

LE PRESIDENT,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-2 1 ;
- VU** la délégation du Conseil Départemental accordée au Président du Conseil Départemental par délibération en date du 17 juin 2019 ;
- VU** l'offre de financement N°2 et les conditions générales version CG-LPB-2020-10 en date du 10 mars 2020 ;

DECIDE

La souscription, auprès de La Banque Postale, d'un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- **Score Gissler : 1A**
- **Montant du contrat de prêt : 10 000 000,00 EUR**
- **Durée du contrat de prêt : 20 ans**
- **Objet du contrat de prêt : financer les investissements**

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 10 000 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 7/05/2020, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,56 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Article 3 : Recours

La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

(Fait en deux exemplaires)

Certifié exécutoire,

Fait à Privas le 25 mars 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le 30.03.2020 - AR 176385
Affiché en l'Hôtel du département le 30.03.2020

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

DÉCISION n°2020-151

Portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 5 000 000 € auprès de La Banque Postale

LE PRESIDENT,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-2 1 ;
- VU** la délégation du Conseil Départemental accordée au Président du Conseil Départemental par délibération en date du 17 juin 2019 ;
- VU** l'offre de financement N°1 et les conditions générales version CG-LPB-2020-10 en date du 10 mars 2020 ;

DECIDE

La souscription, auprès de La Banque Postale, d'un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- **Score Gissler** : 1A
- **Montant du contrat de prêt** : 5 000 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt** : 15 ans
- **Objet du contrat de prêt** : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 5 000 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 7/05/2020, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,38 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Article 3 : Recours

La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

(Fait en deux exemplaires)

Certifié exécutoire,

Fait à Privas le 25 mars 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le 30.03.2020 - AR 176387
Affiché en l'Hôtel du département le 30.03.2020

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

DÉCISION n°2020-157

Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'action Sociale du Sud-Ouest

LE PRESIDENT,

- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental du 17 juin 2019 autorisant le Président du Conseil Départemental à créer les régies départementales en application de l'article L3211-2 al. 8 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** l'arrêté en date du 2 mars 1994 modifié, instituant une régie d'avance auprès de chaque Direction Territoriale d'Action Sociale ;
- VU** l'avis conforme du Payeur Départemental en date du 27 mars 2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale Sud-Ouest dépendant de la Direction générale Adjointe Solidarités du Département de l'Ardèche.

Article 2 : Cette régie est installée 15 avenue de Sierre à Aubenas (07200)

Article 3 : La régie paie les dépenses relatives à des secours en matière d'aide sociale à l'enfance, de précarité sociale (bénéficiaire du RSA avec ou sans enfant), d'aide urgente au démarrage d'une action d'insertion (avant passage en Équipe Partenariale), et remet des titres de transport (billets sans contact chargés de trajets) ainsi que des bons alimentaires.

Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivant :

- Numéraire,
- Chèque,
- Virement.

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Paierie Départementale.

Article 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 14 000 euros.

Article 7 : Le régisseur verse auprès de la Paierie Départementale la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois.

Article 8 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 12 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue Du Guesclin 69433 LYON Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A peine d'irrecevabilité, tout recours contentieux devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution pour l'aide juridique de 35 euros prévue par l'article 1635 bis Q du code général des impôts.

Fait à Privas le 27 mars 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le 30.03.2020 - AR 176485
Affiché en l'Hôtel du département le 30.03.2020

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

DÉCISION n°2020-159

Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'action Sociale du Centre

LE PRESIDENT,

- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental du 17 juin 2019 autorisant le Président du Conseil Départemental à créer les régies départementales en application de l'article L3211-2 al. 8 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** l'arrêté en date du 2 mars 1994 modifié, instituant une régie d'avance auprès de chaque Direction Territoriale d'Action Sociale ;
- VU** l'avis conforme du Payeur Départemental en date du 27 mars 2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale Centre dépendant de la Direction générale Adjointe Solidarités du Département de l'Ardèche.

Article 2 : Cette régie est installée 740 rue Jean Moulin à Guilhaing-Granges (07500)

Article 3 : La régie paie les dépenses relatives à des secours en matière d'aide sociale à l'enfance, de précarité sociale (bénéficiaire du RSA avec ou sans enfant), d'aide urgente au démarrage d'une action d'insertion (avant passage en Équipe Partenariale), et remet des titres de transport (billets sans contact chargés de trajets) ainsi que des bons alimentaires.

Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivant :

- Numéraire,
- Chèque,
- Virement.

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Paierie Départementale.

Article 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 7 783 euros.

Article 7 : Le régisseur verse auprès de la Paierie Départementale la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois.

Article 8 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 12 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue Du Guesclin 69433 LYON Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A peine d'irrecevabilité, tout recours contentieux devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution pour l'aide juridique de 35 euros prévue par l'article 1635 bis Q du code général des impôts.

Fait à Privas le 27 mars 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le 30.03.2020 - AR 176 490
Affiché en l'Hôtel du département le 30.03.2020

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

DÉCISION n°2020-160

Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'action Sociale du Nord

LE PRESIDENT,

- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental du 17 juin 2019 autorisant le Président du Conseil Départemental à créer les régies départementales en application de l'article L3211-2 al. 8 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** l'arrêté en date du 2 mars 1994 modifié, instituant une régie d'avance auprès de chaque Direction Territoriale d'Action Sociale ;
- VU** l'avis conforme du Payeur Départemental en date du 27 mars 2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale Nord dépendant de la Direction générale Adjointe Solidarités du Département de l'Ardèche.

Article 2 : Cette régie est installée à la Maison du Département 10 rue de la Lombardière à Annonay (07100)

Article 3 : La régie paie les dépenses relatives à des secours en matière d'aide sociale à l'enfance, de précarité sociale (bénéficiaire du RSA avec ou sans enfant), d'aide urgente au démarrage d'une action d'insertion (avant passage en Équipe Partenariale), et remet des titres de transport (billets sans contact chargés de trajets) ainsi que des bons alimentaires.

Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivant :

- Numéraire,
- Chèque,
- Virement.

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Paierie Départementale.

Article 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 500 euros.

Article 7 : Le régisseur verse auprès de la Paierie Départementale la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois.

Article 8 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 12 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue Du Guesclin 69433 LYON Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A peine d'irrecevabilité, tout recours contentieux devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution pour l'aide juridique de 35 euros prévue par l'article 1635 bis Q du code général des impôts.

Fait à Privas le 27 mars 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 30.03.2020-AR 176494
Affiché en l'Hôtel du département le 30.03.2020



DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

DÉCISION n°2020-161

Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale du SUD-Est

LE PRESIDENT,

- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental du 17 juin 2019 autorisant le Président du Conseil Départemental à créer les régies départementales en application de l'article L3211-2 al. 8 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté en date du 2 mars 1994 modifié, instituant une régie d'avance auprès de chaque Direction Territoriale d'Action Sociale ;
- VU** l'avis conforme du Payeur Départemental en date du 31 mars 2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale Sud-Est dépendant de la Direction générale Adjointe Solidarités du Département de l'Ardèche.

Article 2 : Cette régie est installée 15 rue du travail à Le Teil (07400)

Article 3 : La régie paie les dépenses relatives à des secours en matière d'aide sociale à l'enfance, de précarité sociale (bénéficiaire du RSA avec ou sans enfant), d'aide urgente au démarrage d'une action d'insertion (avant passage en Équipe Partenariale), et remet des titres de transport (billets sans contact chargés de trajets) ainsi que des bons alimentaires.

Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivant :

- Numéraire,
- Chèque,
- Virement.

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Paierie Départementale.

Article 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 11 320 euros.

Article 7 : Le régisseur verse auprès de la Paierie Départementale la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois.

Article 8 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 12 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
 - d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)
- dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Fait à Privas le 31 mars 2020

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 1.04.20 AR 176585
Affiché en l'Hôtel du département le 1.04.20



**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr